

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 24 mai 2019
Adopté à la séance du Conseil départemental du 21 juin 2019**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony
BAZIN Arnaud (Départ à 11h33, pouvoir à VILLALARD Chantal)
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BORGÉON Sophie
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
COUCHOT Sylvie (Départ à 10h46, pouvoir à MULLER Jean-Pierre)
DESSE Daniel
DOCTEUR Jeanne
EON Pierre-Edouard
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore
LAMBERT-MOTTE Gérard
MAHENDRAN Cergya
MENAT Gilles
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe (Départ à 11h44, pouvoir à DOCTEUR Jeanne)
RUSIN Isabelle (Départ à 11h22, pouvoir à ARCIERO Anthony)
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel (Arrivée à 11h37, pouvoir à BERTHY Michèle)
SEBBAGH Deborah
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe (Départ à 10h30, pouvoir à SEIMBILLE Gérard)
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie (Arrivée à 11h37, pouvoir à PAYET Armand)
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

AUMAS Michel (pouvoir à MAHENDRAN Cergya)

HAQUIN Xavier (pouvoir à JACOB Aurore)

MAZOU-SACKO Youri

MENHAOUARA Nessrine (pouvoir à BOUGEARD Nicolas)

METREF Nadia (pouvoir à BENEDIC Fabien)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 29 MARS ET 19 AVRIL.....	6
III. EXAMEN DES RAPPORTS.....	8
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	8
6-07 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R et CSB) pour l'année 2019-2020.	8
6-08 Projet de liaison entre les RD 48 et RD 392, via la voie Lambert, située sur la commune de Cormeilles-en-Parisis.....	11
6-09 Commune de L'Isle-Adam – Déclassement du domaine public départemental et classement dans le domaine public communal d'une première section de la Route Départementale (RD) 67E située à L'Isle-Adam.	12
6-10 SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise : subvention de fonctionnement 2019.....	13
1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	15
1-03 Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise de l'immobilier accueillant la Turbine.....	15
2– FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	17
2-35 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée, inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 28 février 2019. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	17
2-36 Cotisation 2019 auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).	19
2-38 Subvention exceptionnelle d'investissement à la commune de Deuil-la Barre pour la construction de la statue monumentale "La Galatée".	24
2-37 Subvention d'investissement dans le cadre du guide départemental des aides aux collectivités. Dispositif "Equipements pluridisciplinaires : construction/réhabilitation" : commune de Cergy.	25
2-39 Commune de Sannois – Cession de la parcelle départementale cadastrée AH n° 275 sise 50 rue des Pointes au profit de Monsieur ROUBLIN Aurélien.	26
2-40 Commune de Taverny – Vente de trois terrains à bâtir sis 2-4 ruelle des Jolies.	26
2-41 Comité des Œuvres Sociales (COS) – Convention d'objectifs et de moyens 2019-2022. .	27
2-42 Mesures de revalorisation du régime indemnitaire des Agents Départementaux des Collèges (ADC).	28
2-43 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC).	32
2-44 Adhésion 2019 du Conseil départemental du Val d'Oise à l'association Tremplin.	34
3 – ACTION SOCIALE – SANTE.....	34
3-04 Subvention 2019 et signature d'une convention avec le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers en Ile-de-France (CRCDC-IDF).	34
3-05 Présentation du nouveau process d'octroi et d'attribution du forfait autonomie.....	37
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	44
4-15 Nouvelle convention de mise à disposition des services du Département au profit du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO).	44

4-16 Programmation des opérations d'études et recherches, d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.	45
4-17 Renouvellement de la convention de veille foncière avec la SAFER Ile-de-France	47
4-18 Aide aux projets 2019 des compagnies structurantes de spectacle vivant.....	49
4-19 Signature de la convention-cadre relative au "Contrat Régional de Destination touristique de la Vallée de l'Oise".	51
5 – EDUCATION - SPORT - JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	52
5-10 Diverses mesures relatives à la restauration administrative et scolaire. Administration : adoption d'un règlement et adaptation du barème d'admission aux restaurants. Collèges : mise à jour de la liste des situations dérogatoires au calcul du quotient familial et assouplissement des modalités de versement des aides aux familles.....	52
5-11 Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) – Participation 2019.	58

Début de la séance à 9 heures 48.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je suis contente de vous retrouver pour cette séance. Un mot s'agissant de l'ordre du jour. L'ordre de passage de nos rapports sera le suivant : nous commencerons par la 6^{ème} Commission, puis la 1^{ère}, la 2^{ème}, la 3^{ème} et la 4^{ème} enchaîneront et nous terminerons par la 5^{ème} Commission. Pour information, vous avez un rapport d'activité 2017-2018 qui a dû être posé sur les tables et qui concerne les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Cela concerne le rapport n° 4-16.

Adoption à l'unanimité

II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 29 MARS ET 19 AVRIL

Nous aurons ensuite l'approbation des comptes rendus des séances du 29 mars et du 19 avril. Y a-t-il des observations ? Je considère qu'ils sont approuvés.

Adoption à l'unanimité

Malheureusement, je vais faire une minute de silence, chers collègues, à la mémoire des soldats français, le Premier maître Cédric de Pierrepont et le Premier maître Alain Bertoncello, qui ont été tués lors de la libération des otages le 10 mai dernier, au Burkina Faso. Je souhaite, en votre nom à tous, leur rendre hommage et rendre hommage à leur bravoure. Ils ont donné leur vie pour sauver d'autres vies, dont deux touristes français. Je pense que c'est le moindre que nous puissions faire, tous ensemble, que de leur adresser notre admiration. Ils ne considéraient pas que c'était un sacrifice, cela faisait partie de leur vie, mais nous pouvons penser que c'est un vrai sacrifice, en tout cas pour leurs familles. Nous pouvons les remercier d'avoir eu ce courage jusqu'au bout. Si vous le voulez bien, nous allons faire une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

Je vous remercie.

Je voulais aussi saluer la présence ce matin d'élèves de la classe de 4^{ème} et de la classe de 3^{ème} du collège Simone Veil de Pontoise, qui sont dans le public, Madame la Conseillère principale d'orientation et les professeurs qui accompagnent ces élèves. Ils sont élus délégués de classe, ils sont élus à la vie collégienne, au Conseil de la vie collégienne, et ils sont ici dans le cadre de leur travail et du programme qu'ils ont à suivre pour étudier les institutions. Ils vont aller visiter le Sénat, bientôt, le 28 juin. Jeunes gens, je crois que vous avez échangé avec mes collègues Monsieur Gérard SEIMBILLE et Madame Sophie BORGEON sur le Conseil départemental, ses fonctions, le travail que nous faisons, et le cœur que nous y mettons. Et surtout, le rôle que nous avons par rapport aux valdoisiens. Vous allez assister à une séance du Conseil départemental, et vous allez voir que nous avons des rapports très divers, et que nous touchons de nombreux sujets, qui touchent le quotidien des valdoisiens. C'est pour cela que nous sommes là, pour améliorer le quotidien des valdoisiens. Vous avez ici une assemblée d'élus très engagés, quelle que soit leur couleur politique et très proches de leurs cantons et de leurs populations.

Devant vous, je vais saluer les tenues de nos échanges entre majorité et opposition, puisque c'est quelque chose qui n'est pas commun partout. Nous pouvons avoir des opinions diverses, mais nous nous respectons et nous échangeons de la meilleure façon possible en disant ce que nous avons à dire, les uns et les autres. Cet exemple me permet de vous dire que, dans la vie courante, quelle que soit la fonction que nous avons, quel que soit le lieu où nous devons intervenir, c'est ce qui est important, la relation avec les autres et le respect des uns et des autres. Je suis très fière de ce Conseil départemental et je suis très heureuse de vous accueillir ce matin. Je vous remercie d'être venus jusqu'à nous.

Applaudissements

Monsieur SEIMBILLE

Nous avons certainement un ordre du jour qui va nécessiter de conserver du temps pour cela, mais je voulais les remercier. Ils sont déjà venus à la mairie la semaine dernière pour voir l'institution communale. Je voudrais remercier les services, car la présentation par le biais d'un film qui a été faite ce matin montre très bien l'institution, et je souhaite inciter mes collègues à faire la même chose s'ils le peuvent avec les principaux de collège, car cela est très utile et cela leur servira. Je voulais remercier tout le monde pour cette organisation.

Madame CAVECCHI

Nous allons attaquer la séance et l'examen des rapports qui vous seront proposés au vote ce matin. Le premier des rapports est le rapport n° 6-07. Il concerne la fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire, ce que nous appelons "Scol R", et Cartes Scolaires Bus (CSB), pour l'année 2019-2020. Vous savez que c'est Ile-De-France Mobilités (IDFM) qui a la compétence pour fixer des tarifs qui sont applicables au transport scolaire. Lorsqu'Ile-De-France Mobilités module ses tarifs, il convient d'actualiser le tarif laissé à la charge des familles. Nous avons souvent cette discussion, à peu près tous les ans. IDFM a modifié les tarifs le 18 mars dernier, lors de son Conseil. Monsieur Philippe ROULEAU va vous faire un rapport.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-07 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R et CSB) pour l'année 2019-2020.

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente. CSB signifie Carte Scolaire Bus. C'est un plaisir de présenter cette délibération devant des collégiens. J'ignorais que j'allais le faire. Chaque année, Ile-De-France Mobilités (IDFM) revoit ses tarifs. Chaque année, nous nous posons la question de prendre en charge tout ou partie de cette augmentation. Cette année, nous avons une bonne nouvelle. Nous sommes très attachés aux familles, à l'accès à l'éducation. Nous avons décidé de ne pas répercuter la hausse de 1,75 % d'augmentation d'IDFM et de prendre en charge, sur le budget du Conseil départemental, cette augmentation. En Commission, nous avons eu un débat sur les 3 km. Je me suis renseigné depuis. Il faut, au moins, habiter à 3 km pour bénéficier de ces transports. Il ne s'agit pas de "vol d'oiseau", mais du chemin le plus court à pied pour s'y rendre. Il nous semblait compliqué d'estimer ce chemin à pied. Mais des outils informatiques nous permettent de trouver le chemin le plus court à pied. Il y a eu un avis unanime de la 2^{ème} et de la 6^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Je voulais rappeler que le Département prend en charge 64 % du coût total de ces cartes. Il reste 36 % à charge des familles. Monsieur SEIMBILLE veut prendre la parole.

Monsieur SEIMBILLE

Dans le cadre de la sectorisation, les élèves qui habitent aux Larris, et qui allaient antérieurement au collège des Touleuses, vont aller à partir de l'année prochaine au collège Simone Veil, dont les représentants sont ici. Il y a 2,7 km. Avant, ils avaient un trajet sans trop de difficultés à pied de cinq à dix minutes. Aujourd'hui, ils vont devoir faire 2,7 km, 25 minutes, avec un trajet plus dangereux, car il faut traverser deux boulevards. Je me suis renseigné avec le Service des Transports. Je crois qu'il y a une possibilité, lorsque le transport est dangereux, et je sais que cela concerne aussi Monsieur Yannick BOEDÉC pour son futur collègue. Dans ce cas, nous pouvons nous exonérer des 2,7 km. J'espère que nous pourrons l'accueillir. Cela a beaucoup sensibilisé les parents des élèves qui vont sortir de CM2 et qui devront, s'ils ne sont pas accompagnés, faire ce trajet à pieds. Nous pouvons remercier les services qui vont essayer de traiter cet aspect particulier avec Ile-De-France Mobilités.

Madame CAVECCHI

Souhaitons que cela fonctionne.

Monsieur MULLER

Dans cette réflexion, y a-t-il des paramètres déjà arrêtés pour qualifier la dangerosité du trajet ou est-ce au ressenti ?

Madame CAVECCHI

Je pense que c'est au ressenti.

Monsieur MULLER

Un carrefour est-il considéré comme dangereux s'il y a des passages protégés ? Ils ne le seraient plus si c'est un carrefour avec des passages protégés et un agent communal ou autre qui aurait vocation à faire traverser ? Je suis basement intéressé, pour ce qui concerne ma commune également.

Monsieur SEIMBILLE

Comme le Service des Transports que nous avons sollicité il y a quelques jours est en train de travailler, c'est IDFM, en fonction de l'information qui leur est transmise sur le parcours, qui regarde cet aspect. J'imagine que ce sont eux qui, selon leurs propres critères, prennent la décision, mais je ne les connais pas.

Monsieur STREHAIANO

Si notre collègue, Madame Muriel SCOLAN, était là, et je parle sous le contrôle de son binôme, Monsieur Philippe SUEUR, elle nous parlerait du PN4 et de la solution qui a été mise en œuvre pour sécuriser le PN4, qui est la mise à disposition, et les heures qui sont payées par le Syndicat intercommunal du lycée, de deux policiers municipaux, qui viennent assurer la surveillance du passage à niveau. Le PN4 a la réputation d'être le passage à niveau le plus dangereux de France. Nous aurions semble-t-il enfin trouvé une solution. La solution humaine est parfois moins chère que les autres solutions. Si vous allez à la gare de Deuil-Montmagny, vous verrez aux heures de transfert deux policiers municipaux qui assurent la sécurité des lycéens.

Madame CAVECCHI

Merci.

Monsieur BOUGEARD

Je reviens sur le cas de la délibération. Nous nous félicitons de cette prise en charge de l'augmentation, ce qui ne fut pas le cas l'année dernière. Nous ne doutons pas que cela fut motivé par la prise en considération de l'augmentation des charges pour les familles. Nous voterons pour cette délibération, comme nous l'avons dit hier, parce que vous avez des arguments qui nous ont touchés, Monsieur Philippe ROULEAU.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie. Je vais passer au vote, mais je comprends que vous allez voter cette délibération. Je n'en doutais pas. Je vois que tout le monde est favorable.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport n° 6-08. Nous restons dans les mobilités, puisque c'est un projet de liaison entre la Route Départementale (RD) 48, la RD 392, via la voie Lambert, qui est située sur la commune de Cormeilles-en-Parisis. Monsieur Yannick BOEDEC va nous expliquer le contexte.

6-08 Projet de liaison entre les RD 48 et RD 392, via la voie Lambert, située sur la commune de Cormeilles-en-Parisis.

Monsieur BOEDEC

Merci, Madame la Présidente. Cela concerne la liaison entre la RD 48, la route d'Argenteuil à Cormeilles-en-Parisis et la route de Cormeilles-en-Parisis à Argenteuil, et la RD 392, par la voie privée dite "Lambert". Cela fait partie des vieux projets, puisque les premiers tracés datent de 1992. Il faut savoir être patient. Il est proposé de récupérer la voie privée "Lambert" et de transformer cette voie privée en voie publique, qui ne serait plus fermée le week-end, le soir et la nuit. Cette opération serait cofinancée par la commune, à hauteur de 863 040 € HT, par la société elle-même "Placoplatre", à hauteur de 911 896 € HT, et le Département mettrait 705 064 € HT, la part la plus faible. Les aménagements prévus sont liés à l'activité de l'usine et son accès, puisque l'objectif est que les camions de l'usine ne traversent plus la RD 48. Pour cela, nous allons créer un giratoire qui permettra de stocker les camions. L'objectif de cette délibération est de rappeler la concertation qui débutera le 28 mai, sachant que la réunion publique a déjà eu lieu il y a dix jours. Dans un monde idéal, les travaux pourraient avoir lieu au printemps 2020, pour une livraison en 2021.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des interventions ?

Même si ce n'est pas un enjeu départemental, pour l'ensemble du département, c'est un lieu de circulation important.

Monsieur BOEDEC

Je rappelle que la RD 392, c'est 21 000 véhicules par jour. La RD 48, c'est 10 000 véhicules. Nous sommes sur 30 000 véhicules, dans cette zone, par jour.

Madame CAVECCHI

Tout à fait.

Monsieur le Sénateur BAZIN.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente. Notre collègue a rappelé le montant, si ce n'est considérable, mais au moins pas du tout négligeable, de l'investissement du Département dans cette opération. Il n'a pas précisé, puisque cela va de soi pour lui, mais peut-être est-il utile de le rappeler, sinon pour nos collègues, ou au moins pour l'assistance, la motivation du Département à agir. Je suppose que cette motivation, c'est le fait que nous sommes en jonction entre deux routes départementales, par ailleurs. Nous pouvons y trouver un intérêt d'itinéraire départemental, sinon notre collaboration avec l'entreprise elle-même pour faciliter la rotation de ces camions est certes intéressante, mais elle ne serait peut-être pas suffisante en elle-même pour justifier un tel investissement de la part du Département. Nous vous confirmons que nous avons là la création d'un itinéraire départemental.

Madame CAVECCHI

Je pense que cela est prévu de cette manière.

Monsieur BOEDEC

La liaison entre la RD 48 et la RD 392 sera une route départementale, et la partie qui partira vers la commune de Cormeilles-en-Parisis sera une voie communale.

Madame CAVECCHI

Nous partagerons l'entretien de cette future voie. Avez-vous des observations ou des remarques ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous avons la délibération n°6-09 et nous partons à L'Isle-Adam. Il s'agit de déclasser du domaine public départemental et de classer dans le domaine public communal une première section de la RD 67 E.

Monsieur Yannick BOEDEC a la parole.

6-09 Commune de L'Isle-Adam – Déclassement du domaine public départemental et classement dans le domaine public communal d'une première section de la Route Départementale (RD) 67E située à L'Isle-Adam.

Monsieur BOEDEC

C'est le déclassement du domaine public départemental de la section RD 67, entre la rue Martel (sans le carrefour) et la Grande Rue (sans le carrefour), évidemment avec l'accord de la commune de L'Isle-Adam. C'est inscrit au programme 2017 qui est en cours.

Madame CAVECCHI

Nous mettons à niveau, et ensuite, nous laissons à la commune la charge d'entretenir la voie qui lui a été confiée.

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous avons le rapport n° 6-10. Il s'agit de SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise, et de la subvention de fonctionnement 2019 que le Département pourrait lui accorder. Nous soutenons toutes les associations de conseils, d'informations et d'expertises aux valdoisiens dans leur projet de vie, et notamment ce qui a trait à l'habitat, ce qui est le cas de SOLiHA, comme cela pourrait être le cas de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL).

6-10 SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise : subvention de fonctionnement 2019.

Monsieur PUEYO

SOLiHA 95, 92, 75, car c'est une fusion des trois anciens PACT ARIM de ces Départements, qui ont fusionné dans SOLiHA, qui est l'acronyme de "Solidaires pour l'habitat". Nous proposons une subvention de 214 125 €, découpée en deux subventions distinctes, une de 64 125 €, au titre de l'animation de l'Espace Info Energie (EIE) qu'il gère pour nous à la Maison de l'Habitat à la Croix-Saint-Sylvère, et 150 000 € au titre de l'information et du conseil gratuits dispensés aux valdoisiens pour l'adaptation et l'amélioration de l'habitat.

SOLiHA est une équipe pluridisciplinaire de 165 personnes, pour les trois Départements, compétente en matière d'amélioration de l'habitat et d'accompagnement social de l'habitat. En 2018, SOLiHA a accompagné 1 681 valdoisiens, plus avec les deux autres Départements. Sur les 767 nouveaux dossiers ouverts, 86 % sont des propriétaires très modestes, c'est-à-dire de la dernière strate de revenus. 80 % sont des propriétaires occupants en individuel. Nous les maintenons à travers ce dispositif dans leur logement et nous luttons contre l'habitat indigne. SOLiHA contribue, par ses missions, vous l'avez dit, Madame la Présidente, à la réalisation d'objectifs départementaux en matière d'habitat. Dans ce cadre, le Département mène depuis le début de l'année une campagne de communication autour des trois associations que nous soutenons, SOLiHA, l'ADIL, et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), toutes les trois compétentes à des niveaux différents en matière de logement et d'aide pour l'habitat.

SOLiHA est actuellement une association, avec un statut d'association de loi 1901. Nous vous proposons de voter cette subvention de 214 125 €.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Alexandre PUEYO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur METEZEAU

Une courte intervention pour aller dans le sens de ce que propose Monsieur Alexandre PUEYO, pour signaler l'intervention très intéressante de SOLiHA à destination des logements des personnes âgées, des adaptations qui ont lieu dans le cadre de l'Allocation Personnes Agées (APA). SOLiHA est un de nos partenaires très actifs.

Madame CAVECCHI

Notre argent part au bon endroit.

Monsieur PUEYO

La particularité de SOLiHA, c'est qu'ils suivent vraiment les personnes du début du dossier jusqu'à la fin de la réalisation de leurs travaux dans leur logement, d'où le fait que les dossiers peuvent être parfois sur plusieurs années, contrairement au CAUE ou l'ADIL, qui sont plus sur de la rencontre sur un dossier.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Je passe à la 1^{ère} Commission. Je donnerai la parole à Madame Véronique PELISSIER, car Madame Virginie TINLAND est retenue pour la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) de l'immobilier qui accueille la Turbine. C'est dans l'engagement du Département par rapport au Campus international qui est l'un des bâtiments qui est très structurant pour l'ensemble du Campus. Ce sera le lieu de l'innovation et de l'entrepreneuriat, avec ce travail de réseau. Nous pensons que la rentrée 2019 sera le moment de la mise en service de la Turbine, ce qui nous fera très plaisir, puisque nous en parlons depuis fort longtemps. Ce matin, Madame Véronique PELISSIER va vous expliquer comment la CACP va gérer ce site absolument exceptionnel mis à sa disposition par le Département.

1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1-03 Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise de l'immobilier accueillant la Turbine.

Madame PELISSIER

Merci, Madame la Présidente. Comme nous avons nos jeunes, je vais leur faire un petit historique. Le Département a une forte ambition concernant l'enseignement supérieur. Vous êtes aujourd'hui en 3^{ème} et 4^{ème} mais vous allez sans doute y arriver bientôt, je l'espère, pour tous et toutes. Nous avons 130 M€ qui ont été placés sur l'enseignement supérieur dans le Val d'Oise et nous avons aussi une ambition internationale, puisqu'aujourd'hui, il ne faut pas nous arrêter aux frontières de notre pays. Notre politique est tellement ambitieuse que nous avons obtenu, en 2017, le label qui s'appelle I-SITE qui veut dire Initiative, Science, Innovation, Territoire, Economie et nous sommes très fiers de ce label.

Le projet de Campus international doit participer à ce pôle d'enseignement supérieur, mais aussi à la concrétisation des ambitions de nos établissements d'enseignement supérieur, à la recherche, et dans des conditions matérielles intéressantes sur notre territoire et pour avoir des équipements, notamment pour aider nos jeunes à créer des entreprises, puisque nous avons aujourd'hui beaucoup de jeunes étudiants créateurs d'entreprise. Dans le cadre du "Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat" (PEPITE), le Val d'Oise est le premier pôle de France pour les étudiants entrepreneurs.

La Turbine est un équipement de 5000 m² qui va nous permettre d'accueillir ces jeunes entrepreneurs. Elle proposera des offres d'hébergement, avec des centaines de bureaux, avec des accompagnements, de la reprographie, de l'accueil, qui permettra à ces jeunes entrepreneurs de s'installer et d'être accompagnés. Ce sera un lieu de rencontres et d'échanges pour tous. Nous arrivons, comme l'a dit Madame la Présidente, dans la phase opérationnelle de ce site. Il y aura trois sites, un qui sera boulevard du Port, un qui sera à Saint-Ouen l'Aumône, dans le cadre de l'Abbaye de Maubuisson, qui sera consacré à l'art et à la culture, aux jeunes entrepreneurs qui seront passionnés d'art et de culture, et il y aura aussi les ateliers de Chennevières, qui feront le troisième pôle. Mais le principal pôle est celui de Cergy, et dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le Département n'a plus le droit de gérer de l'immobilier. Nous devons déléguer à la CACP la gestion de ce site.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, notre délibération a pour but d'approuver la mise à disposition du bâtiment et des espaces extérieurs à la CACP, dans le cadre du projet partenarial de la Turbine. Ce bâtiment sera partagé entre la Turbine et l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI). Les meubles, équipement, espace, parking sont mis à disposition de la CACP pour qu'elle en assure la gestion. Elle pourra conventionner directement l'EISTI pour leur faire prendre en charge une partie des frais d'entretien. Le Département ne fera simplement que clôturer le site, afin que tous soient opérationnels pour la CACP. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, pour une durée de 15 ans, et le Département n'aura que la responsabilité d'un propriétaire, notamment l'entretien du clos et des murs.

La CACP sera tenue de faire toutes les réparations, la maintenance, l'électricité, le chauffage, et sera responsable de différents contrôles réglementaires.

Il est également proposé d'inscrire des modalités de pilotage de ce partenariat, en trois parties. Nous aurons un Comité d'orientation qui sera composé de la CACP, de la Région, des représentants de l'Académie et des utilisateurs. Ce Comité se réunira une fois par an pour réfléchir à la vie de ce lieu, à l'amélioration du site. Nous aurons un Comité de pilotage opérationnel qui se réunira au moins deux fois par an, qui sera composé du Département, de la CACP et de la Région, et qui sera chargé de suivre le flux des entreprises et de voir quels partenaires peuvent être proposés, et des actions de développement, et le troisième pôle sera un Comité de sélection qui se réunira beaucoup plus souvent, globalement tous les deux mois, pour sélectionner les entreprises et les candidatures qui se feront sur ce site. Voilà ce que nous allons vous demander de voter.

En deuxième partie de cette décision, nous avons, compte tenu de ses décisions, et de ces pôles de gouvernance, à mettre à jour les conventions qui avaient été prises antérieurement. Une convention avait été faite avec la Région d'Ile-de-France, qui doit faire l'objet d'un avenant pour que la CACP puisse prendre cette fonction, et puisse assumer ses obligations contractuelles. Nous avons une deuxième convention, qui était avec la CACP, qui est un peu à part. Cette convention avait été signée, mais elle a dû être révisée, du fait d'un problème de montant de travaux. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) nous a demandé un certain nombre de nouvelles obligations réglementaires pour assurer la sécurité des lieux. Cette intervention a amené le coût du projet qui était fixé à 4,976 M€ à passer à 6 M€. Nous avons une forte augmentation, de 1 M€, globalement, pour assurer cette sécurité. Nous devons revoir la convention qui avait été faite, puisqu'il faut revoir les montants au niveau de la signature avec la CACP.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions. Je rappelle que vous nous aviez autorisées, avec Madame Virginie TINLAND, à aller à Londres pour étudier les méthodes d'éducation innovante en Angleterre, ce que nous avons fait. Nous en avons ressorti des exemples très riches en matière d'innovation éducative. Nous vous remercions. Peut-être que nous vous ferons un petit rapport plus complet sur ce sujet.

La délibération consiste à nous autoriser à signer, avec la Communauté d'agglomération, cette convention de mise à disposition, signer l'avenant avec la CACP concernant le montant du cofinancement, et signer avec la Région d'Ile-de-France l'avenant à la convention de cofinancement qui avait été pris antérieurement.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame PELISSIER. Je pense que nous allons avoir un outil très intéressant pour le territoire du Val d'Oise. C'est la CACP qui va gérer, mais c'est naturellement ouvert à toutes les entreprises et à tous les étudiants du Val d'Oise, quel que soit leur lieu de travail et d'origine. Avez-vous des interventions ?

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous avons la présentation des marchés, avec Madame Isabelle RUSIN. Je vais expliquer pour nos jeunes collégiens : procédure adaptée inférieure à 221 000 € hors-taxes, ceci pour la période du 1^{er} au 28 février 2019. Nous rendons compte de ce que nous dépensons, de façon extrêmement précise. Madame Isabelle RUSIN qui est chargée de ce travail.

2- FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-35 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée, inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 28 février 2019. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RUSIN

Merci, Madame la Présidente. Ce rapport a pour objet de présenter ces marchés en procédure adaptée, qui est une procédure plus simplifiée, dont les montants sont inférieurs à 221 000 € HT. Cela concerne la période du 1^{er} au 28 février. Le montant total de ces marchés pour cette période est de 2 083 001,01 €, ce qui correspond à 758 engagements comptables. Nous trouvons en pièce jointe la liste de l'ensemble de ces marchés.

Madame CAVECCHI

Merci. Il y a 758 engagements comptables pour un mois. Vous imaginez que les comptes doivent être faits de manière très précise. L'Administration du Département ne dépense pas l'argent des contribuables, et donc des valdoisiens, n'importe comment. Tout cela est surveillé, calculé. Cela rentre dans un budget. Ensuite, nous rendons des comptes. La liste des achats est soumise à l'approbation de l'ensemble des Conseillers départementaux. Il s'agit d'un donner acte. Nous remercions Madame Isabelle RUSIN de faire ce travail, de nous présenter pratiquement tous les mois ce point.

Adoption à l'unanimité (Donné acte)

Le rapport suivant est le rapport n° 2-36. Il s'agit de demander votre autorisation pour cotiser auprès de l'Association des Départements de France (ADF). Nous travaillons avec cette association de façon très rapprochée. C'est une association nationale qui travaille, qui a des missions auprès de l'ensemble des Départements, de toute la France, c'est-à-dire les 102 Départements. C'est une représentation des Départements auprès des pouvoirs publics. Lorsqu'il y a des discussions avec le Gouvernement, l'ADF, après en avoir discuté dans ses instances, reporte ses discussions auprès du Gouvernement. Cela peut être aussi un travail d'échanges avec l'Europe, à trois jours des élections européennes, cela est important de le dire. C'est un échange aussi entre Départements de bonnes pratiques. Nous regardons par rapport à nos compétences obligatoires (les trois compétences obligatoires sont l'éducation, avec les collèges, les routes, et la compétence très importante qui est celle autour de l'action sociale), quels sont les Départements qui pourraient nous donner des pistes nouvelles et intéressantes pour avancer. Ce sont les Présidents des Départements qui siègent sur les grands dossiers nationaux et de valorisation de l'action des Départements. Il a déjà été question au cours des années précédentes et des Gouvernements politiquement différents de faire disparaître les Départements.

L'ADF, qui regroupe l'ensemble des Départements de France, a travaillé sur le sujet, parce que nous estimons que le Département est une structure, une collectivité qui travaille sur la proximité. Ce qu'il fait ne pourrait pas être mieux fait, parce que l'idée est de faire bien et mieux que lorsque nous le passons à d'autres. Nous avons réussi à maintenir les Départements en l'état et je pense que c'est très important. Nous nous sommes associés, Départements de France, grandes communes de France et Régions de France. Les trois associations ont créé une association en commun pour défendre les collectivités territoriales que nous sommes et le travail qu'elles mènent. Cette association s'appelle "Territoires Unis". Vous souvenez que nous avons voté cette initiative pour défendre les libertés locales et la décentralisation.

L'union fait la force, vous n'en doutez pas, j'en suis sûre. Sachez que nous avons des collègues, et moi-même, qui sommes actifs au sein des structures des Départements de cette association, comme l'enfance, le sport, où nous travaillons pour créer, par exemple, l'Agence nationale du sport... L'ADF peut nommer des Conseillers départementaux pour travailler sur des sujets très particuliers.

Je donne la parole à Monsieur SEIMBILLE.

2-36 Cotisation 2019 auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Il était bien de rappeler le rôle que joue l'Assemblée des Départements de France (ADF). Dans le rapport, vous avez les actions qui ont été menées pour défendre les Départements à l'occasion de l'année 2018. Il y a eu notamment un certain nombre d'actions qui ont été engagées déjà sur les perspectives de modification de la fiscalité, avec le transfert de la taxe foncière, part départementale au profit des communes. Il y a eu les interventions que l'ADF a eues dans le cadre du rejet de la vision du "Grand Paris", sur ce qui concerne les relations qui avaient été engagées avec le Gouvernement face à la volonté des contrats. Je vous rappelle que nous n'avons pas, pour ce qui nous concerne, accepté la contractualisation, même si nous verrons que nous sommes en dessous des 1,2 % recommandés. Nous avons aussi eu des échanges sur les couvertures des trois Allocations Individuelles de Solidarités (AIS), Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Personne Agée (APA), et Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Vous avez aussi dans le rapport les grands thèmes qui sont proposés pour l'année 2019 au sein de l'ADF. Je ne vais pas tout vous lire, mais il y a l'organisation de l'Etat et du service public. Ce sont toutes les réflexions qui sont menées sur le devenir des collectivités, leurs compétences, leurs regroupements... Il y a tout ce qui concerne la démocratie, la citoyenneté, la fiscalité et les dépenses publiques. Cela touche toujours cet aspect du transfert de la fiscalité et de sa compensation avec les impôts nationaux, mais aussi d'autres dossiers, comme ce qui concerne la transition écologique.

Il y a eu aussi des contributions dans le cadre du Grand débat national. En fonction de tout ce qu'a précisé Madame la Présidente, et de ce que je viens d'évoquer, il est assez légitime que nous contribuions au fonctionnement de l'ADF et le mode de calcul, c'est 0,078 € par habitant, ce qui amènerait le Département du Val d'Oise à contribuer à hauteur de 95 309,99 € pour l'année 2019. Ce dossier a reçu un avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Lorsque vous faites la division, vous avez le nombre d'habitants du Département, 1 221 923 habitants.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues. Vous le savez, Madame la Présidente, lors de la Conférence des Présidents, nous avons souhaité profiter du renouvellement de notre adhésion à l'ADF et du rapport, ce ne sont pas des propos de circonstance, très instructif, à sa lecture, qui nous est présenté, de faire un point et de dire notre sentiment sur l'avenir des Départements, en général, et du nôtre, en particulier.

Si vous le permettez, je vais vous donner notre sentiment. Notre sentiment est que, pendant des années, quelle que soit la couleur politique du pouvoir en place, j'ai marqué sur mes notes "les intelligents, les modernes", donc vous comprendrez qu'il ne faut pas prendre cela au premier sens du terme, n'ont cessé de nous expliquer que nous étions des dinosaures en voie d'extinction. Je crois que cela peut illustrer parfaitement le ressentiment. Ils avaient professé la fin des communes et des Départements au profit de collectivités d'avenir, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Régions. Cette évolution constante, depuis que notre pays connaît la décentralisation, nous avons été nombreux à nous y opposer, mais force est de constater, et cela ne remet pas en cause notre engagement et notre mérite personnel, que la bataille institutionnelle est loin d'être gagnée, elle nous a donné quelques frissons et parfois, le découragement pouvait nous gagner.

Vous n'êtes pas sans le savoir, notre pays vient de traverser une grave crise sociale, politique et de confiance et le dernier mot a toute son importance. Certaines répliques sont d'ailleurs encore en cours. Vers qui, en définitive et vous allez deviner la réponse avant que je finisse ma phrase, se sont retournés les Français en souffrance ou en revendication ? A qui l'Etat a demandé de l'aide pour sortir de la crise ? Aux communes. Ne serait-ce pas le retour du vieux couple commune-Département, qui structure notre pays depuis la Révolution française ? Nous avons tous autour de cette table une responsabilité particulière, celle de réussir dans ce moment particulier, qui n'a pas depuis longtemps été aussi favorable aux Conseils départementaux. Vous avez dit, Madame la Présidente, lorsque vous vous êtes adressée aux collégiens, la volonté qui nous était commune de travailler en parfaite osmose et en respect des uns et des autres. Ce qui compte, ce sont les débats, les décisions prises, dans l'intérêt des valdoisiennes et des valdoisiens.

Pour réussir, nous devons innover. Je ne vais pas donner de leçons dans les propos qui vont suivre. Vous l'avez dit également, Madame la Présidente, et l'ADF le promeut, nous devons innover sur les politiques publiques qui nous sont confiées, comme nous avons su le faire ici sur le haut débit, par exemple. Je crois que c'est une action pour le moins exemplaire. Pour cela, nous devons pouvoir expérimenter plus largement, expérimenter et évaluer pour faire progresser l'efficacité des politiques publiques, ce que nous faisons dans le Val d'Oise régulièrement.

Nous devons innover sur les politiques territoriales. Nous avons commencé à le faire à travers la plate-forme numérique d'ingénierie territoriale. Nous devons aller plus loin encore dans les mobilités du quotidien, notamment en milieu rural, en lien avec la Région, sur la transition énergétique, pour laquelle l'action du Département ne peut plus se limiter à la préservation des espaces naturels sensibles. Lorsque je dis notamment en milieu rural, je dirais là où notre action, pardonnez-moi, je nous associe tous, mais c'est de cette manière que nous le concevons, en milieu rural où l'action du Département est intense et proche des préoccupations des personnes qui y habitent. Nous nous disons les choses, là où l'action de l'Etat est perfectible, et je reste diplomate. Nous l'avons encore vérifié hier à l'Assemblée générale des maires et adjoints de la Communauté de communes Vexin Val-de-Seine, où j'étais aux côtés de Monsieur Arnaud BAZIN, et où nous avons entendu l'inquiétude de tous ces maires et adjoints au maire qui disent combien les choses se dégradent. Ce ne sont pas des propos de confort, des propos revendicatifs, mais c'est, parce que cela correspond à une réalité difficile, je dirais même cruelle. C'est l'hôpital qui ferme, c'est le lycée qui verra le jour en 2046 ou en 2099. Ce sont toutes les problématiques. C'est une réalité. Nous avons été hier les témoins, même si nous connaissions les choses, de ces difficultés.

Nous devons aussi innover sur les solidarités entre les femmes et les hommes de notre Département. Je sais que c'est un dossier sur lequel nous travaillons et il y a des résultats. C'est une mission essentielle de notre collectivité tant en termes budgétaires que de compétences. Personne ici ne se satisfait de la situation de nombre de valdoisiennes et de valdoisiens qui sont éloignés de l'emploi. Nous en revenons au débat d'hier. L'usine VM Building Solutions de Bray-et-Lû, qui était un des pôles de l'emploi, ferme.

Des valdoisiennes et des valdoisiens éloignés de l'emploi, fragilisés, parfois marginalisés et les mots ont leur importance, malades, porteurs de handicap et qui ne parviennent pas à vivre pleinement dans notre société. Nous faisons beaucoup, vous faites beaucoup, et nous devons faire mieux, et c'est une façon de dire les choses que nous voulons constructives, peut-être pas plus cher, mais mieux, et c'est une mission qui nous incombe à tous autour de cette table, celle d'inventer, et je sais que nous ne sommes pas les derniers à nous impliquer en ce sens, la solidarité moderne qui ne serait pas culpabilisatrice, qui ne serait pas uniquement dans l'accompagnement de la misère, mais qui co-construirait un projet de retour à la société pour chacun des allocataires dont nous avons la charge. Je ne dis pas cela avec un esprit polémique, car je connais notre engagement à tous autour de cette table dans cette recherche permanente de respect du parcours et des difficultés des plus vulnérables d'entre nous.

Vous le savez aussi, les nouvelles technologies créent des fractures dans notre pays en fonction de l'accès aux usages de chacun. Là aussi, cela a été une des interventions hier soir. Elles sont un défi, mais elles sont aussi une formidable promesse qui nous permettra, j'en suis certain, d'individualiser mieux le suivi des allocataires.

Enfin, nous devons innover dans l'émancipation. Education, sport, culture, sont autant de domaines où nous pouvons accompagner mieux les acteurs, et lorsque je dis cela, je ne minore pas ce qui a été fait, ce qui est fait et ce qui sera fait, pour que chaque jeune du département trouve son chemin vers la connaissance et l'autonomie, car ce sont deux mots qui sont les socles de l'émancipation, la connaissance et l'autonomie. Il s'agit là de la plus belle des missions et nous avons la chance, au niveau des Départements, qu'elle nous ait été confiée.

Je ne reviendrai pas, Madame la Présidente, chers collègues, car nous l'avons déjà fait, que nous avons déjà constaté notre parfait accord, sur le risque de transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers le bloc communal. J'étais peut-être un peu inattentif tout à l'heure. Il me semble que tu en as parlé. Je souhaiterais revenir sur une proposition de l'ADF contenue dans le rapport que vous avez présenté, celle de mettre en place une nouvelle fiscalité écologique de type taxe carbone, qui favoriserait le report modal en finançant les infrastructures et les actions en faveur de la transition énergétique. Cette proposition n'est pas exactement dans l'air du temps. Elle n'en est pas moins intéressante et pertinente. En tout cas, c'est notre avis. Il faudra en étudier les contours, mais nous pourrions la partager et la défendre. Toutefois, il faudra également discuter de l'utilisation de ses produits, et c'est notre interrogation. L'ADF propose que le produit de cette taxe soit pré-affecté à des dépenses liées à l'environnement. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il doit exister un deuxième dividende social à une imposition sur les pratiques polluantes. Nous le savons tous, nous pouvons le constater au quotidien dans notre département, ceux qui subissent le plus les atteintes à l'environnement sont ceux qui sont les plus fragiles. C'est une lapalissade. Nous n'avons qu'à regarder la carte des nuisances des aéroports pour le constater. Cette taxe carbone qui peut être une bonne chose doit donc financer les politiques sociales que les Départements mettent en œuvre, pourquoi pas pour essayer de devenir le premier territoire départemental zéro chômeur. Je rêve un peu, ou je rêve beaucoup.

Voici en quelques mots notre position. Je pourrais presque dire, je me suis permis d'écrire cela, notre profession de foi sur l'avenir des Départements. Vous avez compris que nous souhaitons travailler en parfaite osmose avec vous, comme nous le faisons depuis un certain temps, avec pour seul intérêt celui des valdoisiens, avec, je le répète avec force, le respect des convictions des uns et des autres. Je vous remercie de votre attention pour cette intervention qui a été un peu plus longue que je ne l'avais pressenti.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Président. J'ai une demande d'intervention.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. Juste pour apporter un témoignage par rapport aux relations entre l'ADF et notre Département. Comme certaines autres de mes collègues, j'ai eu l'occasion de représenter l'ADF dans les instances nationales du sport. Cela permet de valoriser le travail innovateur que nous avons toujours dans le Département en matière de sport, mais également dans les autres domaines, et de servir d'exemple pour les autres Départements et auprès des instances nationales. Merci à l'ADF et la collaboration est fantastique.

Madame CAVECCHI

Nous allons remercier nos jeunes collégiens qui quittent l'Assemblée et nous allons remercier les professeurs. Bonne fin de journée.

Je ne vois pas d'autres interventions. Je vais passer le rapport aux voix.

Adoption à l'unanimité

Il s'agit de vous demander si vous acceptez de voter une subvention exceptionnelle d'investissement à la commune de Deuil-la Barre pour un projet de statue monumentale qui s'appelle "La Galatée". "La Galatée" est une statue géante de femme qui est installée en plein cœur d'un quartier, que nous pourrions dire populaire, mais dans le bon sens du terme, qui a été restructuré par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), un quartier qui était compliqué et qui l'est encore parfois, et qui est en rapport avec l'histoire de la commune. Cette statue est construite au fil des jours, devant les habitants, avec les habitants, qui venaient discuter avec les collégiens, et la jeune sculptrice était là, habillée en sculpteur, avec une grande chemise, par tous les temps, et expliquait comme elle le pouvait, puisqu'elle est portugaise, et parfois, des personnes du quartier venaient traduire. C'est exceptionnel. J'ai vraiment souhaité vous soumettre cette subvention exceptionnelle.

2-38 Subvention exceptionnelle d'investissement à la commune de Deuil-la Barre pour la construction de la statue monumentale "La Galatée".

Madame RAFAITIN

Le dossier est porté par la Direction de l'Action Culturelle (DAC). En 2007, la commune de Deuil-la Barre lançait dans le cadre de l'ANRU une vaste opération de rénovation urbaine dans le quartier de la Galatée. Cette opération a permis la construction de 254 logements sociaux, 173 logements étudiants, 278 logements en accession à la propriété et 51 logements en accession sociale. De nombreuses structures municipales ont bénéficié de cette rénovation, dont la Maison de la petite enfance, l'extension de l'école Henri Hatrel, l'aménagement d'un nouveau rond-point "police" et d'un pôle santé. Le coût global de la rénovation s'est élevé à 97 M€. Le Département du Val d'Oise a participé financièrement, à hauteur de 1,3 M€. La rénovation du quartier touche à sa fin et la commune souhaite célébrer la fin de l'opération et revaloriser le nom du quartier et son image. Elle a donné le projet de faire sculpter in situ une statue monumentale, représentant "La Galatée", comme vous l'avez dit, Madame la Présidente. Je vais préciser ce qu'est "La Galatée" dans la mythologie grecque. Il s'agit d'une légende qui raconte l'histoire d'un sculpteur qui était prénommé Pygmalion et qui tombe amoureux de sa création. "La Galatée" est rendue vivante grâce à Aphrodite, la déesse de l'amour. Voilà une petite parenthèse.

Madame CAVECCHI

C'est magnifique, surtout dans un quartier multiculturel, il est important que la femme soit mise en valeur de cette manière.

Madame RAFAITIN

Madame la Présidente, chers collègues, une jeune sculptrice de 31 ans, originaire de Lisbonne, a été sélectionnée pour son talent et son expérience. Elle a sculpté la statue in situ dans le quartier, devant les habitants, leur permettant de voir l'œuvre prendre forme et de participer à la construction. L'inauguration de cette statue est prévue le 29 juin prochain, autour d'un projet culturel participatif de grande ampleur. Un parcours spectacle autour du mythe de "Galatée" proposé par deux associations, l'association théâtrale "Léonardo" et la compagnie et les amis de l'école de musique. Les enfants des écoles seront associés à ce projet. Pour financer le projet, la commune a fait appel à la contribution de tous les intervenants qui ont collaboré au renouveau du quartier. Il s'agit de bailleurs sociaux, d'entreprises de travaux publics, d'architectes, mais aussi de commerçants du quartier, et différents acteurs associatifs et économiques, ainsi que le public qui a contribué autour d'une plate-forme participative. Cela a permis de récolter 190 000 € pour ce projet, dont une subvention départementale, à hauteur de 30 000 €, que je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame RAFAITIN. Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité

Je reviens au rapport n° 2-37, avec mes excuses. Je vais rendre la parole à Madame Agnès RAFAITIN. Il s'agit de subventions d'investissement dans le cadre du guide départemental. Nous sommes dans la construction-réhabilitation et ce sera pour la commune de Cergy.

2-37 Subvention d'investissement dans le cadre du guide départemental des aides aux collectivités. Dispositif "Equipements pluridisciplinaires : construction/réhabilitation" : commune de Cergy.

Madame RAFAITIN

Je le rappelle, dans le cadre du guide des aides, ce n'est pas une compétence obligatoire du Département, mais chaque année, le Département y consacre 25 M€ pour accompagner nos communes et nos EPCI, ce qui est très important. Je vous emmène sur la commune de Cergy qui a le projet de construction multi-équipements qui se trouve au cœur de l'axe Majeur-Horloge, sur le site jusqu'à présent occupé par la salle de l'Observatoire, la maison de quartier et une crèche municipale. A l'issue du projet, ce site de 4 583 m² regroupera un grand nombre de fonctions en trois équipements.

Le premier est un équipement événementiel culturel qui comprend une salle polyvalente de spectacles, avec 870 places, la salle de concert de l'Observatoire et l'espace showcases "Le Bazar't", ainsi que des espaces artistes et des espaces de production.

Le deuxième équipement comprendra la pratique de la musique qui regroupera le centre musical municipal et les Studios du Chat Perché.

Enfin, le troisième équipement, ce sera un centre social. Ce regroupement d'activités a vocation de créer des synergies entre les différents acteurs de la vie musicale de Cergy et entre les différents publics du futur équipement, ainsi qu'à inscrire ce lieu comme étant un carrefour de productions et d'échanges.

La commune de Cergy a sollicité une dérogation du Département pour démarrer les travaux avant l'octroi de la subvention, ce qui lui a été accordé le 30 août 2018 : concernant ce projet, qui est un projet de 15 580 538 €, le Département participe à hauteur de 850 000 €, dans le cadre du guide des aides.

Madame CAVECCHI

Merci. L'ANRU participe aussi, puisqu'il s'agit d'une structure ANRU.

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Merci pour cette subvention qui est importante pour la commune de Cergy.

Nous passons à Sannois. Je vais laisser la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE. Nous cédon's une parcelle départementale.

2-39 Commune de Sannois – Cession de la parcelle départementale cadastrée AH n° 275 sise 50 rue des Pointes au profit de Monsieur ROUBLIN Aurélien.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Nous allons pouvoir aller rapidement. Ce rapport a pour objet d'approuver la cession à Monsieur Aurélien ROUBLIN, ou toute entité juridique qui pourra se substituer, d'une propriété départementale en nature, de terrains à bâtir, qui est cadastrée à Sannois, de 256 m², qui se situe au 50 rue des Pointes, à Sannois. Comme la proposition qui est faite est validée par les services des domaines, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) à 435 € du mètre, c'est un prix total de cession de 111 420 €. Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard.

Adoption à l'unanimité

Nous partons sur Taverny. Nous vendons trois terrains.

2-40 Commune de Taverny – Vente de trois terrains à bâtir sis 2-4 ruelle des Jolies.

Madame BOISSEAU

Bonjour à tous. Merci, Madame la Présidente. Le Département était propriétaire d'un terrain de parcelles cadastrées BB 256-257, pour une surface environ 2 219 m², 2-4 ruelle des Jolies, à Taverny. Il a été mis sous trois lots, de 406 m², 406 m² et 407 m². Le présent rapport a pour objet d'approuver la vente de ces lots, à Monsieur Edwin SCHLOSS et Madame Sarah MARTENA au prix de 195 000 €, le lot 2, au profit de Monsieur et Madame SALBOT, au prix de 200 000 €, et le lot 3, au profit de Monsieur PERREIRA et Madame NEZONDET au prix de 205 000 €, soit la somme totale de 600 000 € net vendeur. Je vous demande d'autoriser Madame la Présidente à signer ces promesses de vente et les actes authentiques.

Madame CAVECCHI

Merci, Laetitia. Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Je passe rapidement la parole à Madame Jeanne DOCTEUR. Il s'agit d'un organisme qui est très important, qui s'appelle le COS.

2-41 Comité des Œuvres Sociales (COS) – Convention d'objectifs et de moyens 2019-2022.

Madame DOCTEUR

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la convention triennale 2016-2018, qui a permis de définir et de préciser les principes de calcul de la subvention allouée au Comité des Œuvres Sociales, le COS, et de clarifier les objectifs et de moyens. Cette convention d'objectifs et de moyens est un contrat passé entre le COS et ses financeurs, qui déterminent, d'une part, les objectifs fixés au COS, et en termes d'action sociale, et d'autre part, les moyens financiers mis à disposition du COS pour atteindre tous ces objectifs, et de proposer la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2019-2022, entre le COS et le Conseil départemental du Val d'Oise. Je voudrais aussi dire à Madame la Présidente que je ne prends pas part au vote.

Madame CAVECCHI

Merci, Jeanne. Y a-t-il des remarques ? Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité (Madame DOCTEUR ne prend pas part au vote)

Le COS est très important. Notre collègue STREHAIANO n'est pas là, mais il y a eu une tentative pour que les pompiers ne participent plus. Ils ont eu un vote interne et ils ont décidé que les avantages qui leur étaient proposés étaient plus importants, plus intéressants que ce qui se passait à l'association nationale. Mais il y a eu une tentative d'autonomie. J'en suis très contente. Je pense que vous aussi, car c'est une structure qui apporte un plus à nos personnels et à laquelle nous tenons.

Nous allons passer au rapport n° 2-42. Il s'agit des mesures de revalorisation du régime indemnitaire des Agents Départementaux des Collèges (ADC). C'est une mesure importante qui va être votée, je le souhaite, ce matin, avec une revalorisation du régime indemnitaire qui va permettre aux agents des collèges d'avoir une part fixe plus importante que la part variable qu'ils avaient jusqu'à présent. Nous rétablissons un équilibre. Ceci étant, il y a aussi cette part fixe qui va être modulée selon les métiers, puisque certains d'entre eux sont des métiers en tension, qui posent problème, notamment lors des remplacements de postes qui ne sont plus attribués. Ce régime indemnitaire s'ajoute aux mesures qui avaient été prises il y a un certain nombre d'années, ce qui fait que cette augmentation est très intéressante pour les agents. Depuis 2010, le régime indemnitaire a été multiplié par 2,5.

Je regrette que Madame Muriel SCOLAN ne puisse pas être là pour en parler, mais je donnerai la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE, ce régime indemnitaire a été discuté, travaillé et voté au comité technique. Il a été discuté dans le cadre du dialogue social qui a été mis en place en 2016, avec les syndicats, qui ont toute leur importance. Ce sont des organes d'échanges qui nous permettent de remonter le terrain. Ensuite, chacun joue son rôle. Nous avons là aujourd'hui une augmentation des salaires globalement à hauteur de 240 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Dans le cadre du dialogue social et du travail qui est fait avec nos personnels dans les collèges, (nous avons 1 000 personnes qui travaillent dans les collèges), un travail reste à faire, et je tiens à le souligner, c'est ce que j'ai dit au syndicat, il s'agit du travail autour des équipements qui sont aujourd'hui sous la responsabilité des gestionnaires et qui, à un moment ou à un autre, et de la façon la plus rationnelle possible pour que chacun soit protégé comme il le faut... Il y a les problèmes d'ergonomie qui doivent être travaillés. Ce travail a déjà commencé. Il va se poursuivre, en tout cas c'est que je souhaite.

2-42 Mesures de revalorisation du régime indemnitaire des Agents Départementaux des Collèges (ADC).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Il est utile aujourd'hui de préciser un certain nombre de choses, par rapport à ce qui se passe dehors, mais il faut dire que des discussions...

Madame CAVECCHI

Ce n'est pas dehors. Les représentants syndicaux sont reçus actuellement par Madame Muriel SCOLAN et Madame Virginie TINLAND, qui est en charge des collèges.

Monsieur SEIMBILLE

C'est à ce titre là que je remplace Madame Muriel SCOLAN qui a souhaité rester dans la discussion avec les représentants syndicaux. Comme c'est mis dans le rapport, il y a depuis décembre 2007 des discussions qui sont engagées. Je ne vais pas reprendre toute la note, et Madame la Présidente a donné un certain nombre d'éléments objectifs sur ce qui a amené à cette décision. Cela a vocation à renforcer l'attractivité des postes sur lesquels le Département peut rencontrer des difficultés pour attirer des profils qualifiés, expérimentés. Cela permet de réduire la variabilité annuelle du régime indemnitaire qui est forte, pour les agents qui ne sont pas sous l'autorité directe du quotidien d'agents du Département. C'est une incidence financière de 240 000 € qui est apportée pour ces personnels.

Vous avez les objectifs qui sont rappelés dans la note, les trois objectifs qui sont proposés dans le cadre de cette modification. Tous les agents doivent bénéficier d'une revalorisation de leur montant net de Régime Indemnitare (RI), tous les agents auront un bénéfice à cette modification. La revalorisation doit tenir compte des métiers qui sont en tension et c'est l'objectif d'attirer les personnels sur des métiers en tension en fonction de leurs spécificités et de leur formation. La répartition entre la part fixe et la part variable doit s'inverser pour que la part fixe devienne la part principale du montant du régime indemnitaire, ce qui est une garantie pour les agents concernés. La variabilité est ainsi réduite, afin d'atteindre une répartition entre part fixe et part variable comparable à celle des autres personnels de catégorie C du Département. Nous avons souhaité par ce biais que les choses soient comparables à ce qui se fait dans d'autres services.

Vous avez dans la note les parts fixes, variables, pour les différentes catégories, qui sont fixées. Il y a quatre tranches et cinq catégories de métiers conservés par rapport à ce qui existait. Il s'agit d'une revalorisation. Vous avez les plus qui figurent sur les tableaux.

On me dit qu'au niveau de la négociation qui a eu lieu avec les syndicats, dans le cadre des instances prévues à cet effet, une majorité des représentants des syndicats se sont abstenus ou ont voté pour. L'abstention dans des situations comme celle-ci, c'est une chose à prendre en compte, par rapport à un vote négatif. Je crois que l'équilibre était de sept contre quatre, pour ce qui était pour l'abstention sur ce projet, c'est-à-dire qu'il a majoritairement reçu un sentiment favorable, pour être tout à fait impartial.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SEIMBILLE.

Monsieur BOUGEARD m'a demandé la parole.

Monsieur BOUGEARD

Madame la Présidente, chers collègues, le transfert décidé par la loi de 2004 des agents de l'Etat que nous appelions alors TOS, puis ATOS, aux Conseils départementaux, a été fait dans la précipitation. Les questions liées à leur rémunération, comme à la double hiérarchie qui leur était désormais imposée, ont des effets à long terme, auxquels vous essayez en partie de répondre par cette délibération. Nous ne pouvons que reconnaître que la proposition de revalorisation que vous présentez aujourd'hui va dans le bon sens, pour les agents et pour l'attractivité, comme l'a dit Gérard SEIMBILLE, de ces métiers essentiels au bon fonctionnement des établissements scolaires ; cette mesure va dans le bon sens, mais va-t-elle assez loin ?

Les syndicats d'agents de la collectivité appellent à faire grève aujourd'hui. Vous disposez certainement à cette heure des chiffres de la mobilisation des agents concernés. Quoi qu'il en soit, les revendications des organisations syndicales sont dignes d'intérêt et de discussion, selon nous. Je les reprends rapidement. L'égalité du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de catégorie C, celle des agents des collèges restant inférieure, malgré la revalorisation. Un refus de l'externalisation du nettoyage. Nous partageons, vous le savez, cette position, et souhaitons à un moment ou à un autre que le bilan puisse être fait de cette externalisation, comme celle qui sera décidée tout à l'heure pour le collège Henri Wallon de Garges-lès-Gonesse, que ce soit en termes de coût ou de qualité. La fin des suppressions et des gels de poste. Notre Président de groupe a eu l'occasion de s'émouvoir de l'importance des suppressions de postes pendant le débat budgétaire.

Enfin, vous avez en partie répondu, Madame la Présidente, tout à l'heure, sur les tenues de travail, car certains syndicats dénonçaient l'existence de tenues de travail non réglementaires. En effet, un vrai travail doit être fait là-dessus, d'harmonisation, de sécurisation des agents, car ce qui nous est remonté, c'est que cela dépend des gestionnaires et que cela est très variable d'un collègue à un autre.

Comme pour toutes les délibérations relatives aux ressources humaines, nous ne prendrons pas part au vote. Nous vous laisserons la charge, dans le cadre de l'exécution du budget que vous avez adopté, de prendre les mesures de fonctionnement de l'administration. Nous serions toutefois heureux que vous puissiez répondre aux revendications légitimes des agents et des organisations syndicales.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Nicolas BOUGEARD. Par rapport au nombre d'agents en grève sur l'ensemble des 1 000 agents, ils sont quelques dizaines. Je n'ai pas le chiffre. Je vous le dirai la semaine prochaine.

S'agissant des équipements, j'en ai parlé, le groupe de travail est en place. Ils vont avancer.

S'agissant de l'externalisation, je n'ai pas les chiffres, aujourd'hui. Je ne suis pas capable de vous les donner. Cette externalisation est toujours réalisée à la demande des collègues. Pourquoi en ont-ils besoin ? Nous pourrions nous poser la question. Nous ne les suscitons pas. Nous n'allons pas les chercher. Ils en ont besoin, parce qu'il y a des problèmes de remplacement. Nous revenons un peu au fait de dire que nous augmentons le régime indemnitaire pour essayer de donner envie sur des métiers en tension. C'est extrêmement difficile de remplacer sur certains métiers, notamment en restauration. Aujourd'hui, lorsque nous avons une externalisation, l'entreprise remplace. Cela signifie que c'est un meilleur travail pour l'ensemble de l'équipe du collège. Les retours que j'ai, personnellement, dans ma commune, laissent à penser que cela fonctionne bien. Nos agents continuent à faire le lien, d'une façon très précise, avec les équipes des collèges. Sur l'ensemble, cela se passe bien. Nous allons en avoir 23, après le collège de Cormeilles-en-Parisis, et celui de Garges-lès-Gonesse, que nous allons passer en externalisation : nous avons 23 collèges sur les 111 qui sont externalisés. L'idée est de ne pas les stigmatiser. Nous regardons au coup par coup. Nous regardons le meilleur fonctionnement du collège. Nous regardons le coût. Je n'ai plus le nom du collège, mais je me souviens, lorsque j'étais en charge de l'éducation, d'avoir eu une demande de collège que nous n'avons pas acceptée, car c'était plus confortable pour eux, mais ça nous coûtait plus cher. Nous avons aussi cet objectif. L'idée n'est pas de dépenser n'importe comment.

Les retours que j'ai, c'est qu'en général, cela se passe bien. Nous sommes très attentifs à quelque chose qui avait été discuté ici, qui était la façon dont les entreprises travaillent avec leur personnel. C'est un sujet auquel nous sommes attentifs, car nous savons que les dérives peuvent arriver très vite. Cela fait partie des sujets qui nous tiennent à cœur.

Je n'ai pas dit que ce travail autour de la mise en place du régime indemnitaire a été réalisé dans le cadre du baromètre social, qui est un travail d'échanges avec les syndicats, réguliers, et qu'il y a eu, pour ce baromètre social, un questionnaire qui a été envoyé aux agents des collèges et aux autres, de la collectivité. Les réponses ont montré que les agents des collèges avaient un sentiment de satisfaction plus important que les autres agents. Nous sommes mieux que d'autres collectivités locales, dans l'ensemble. Je n'ai plus le pourcentage en tête, mais c'est au-delà des 50 %. On me dit 75 %. Je crois qu'un travail de fond est réalisé. Je comprends que nous voulions aller plus loin, mais il faut le faire de façon raisonnable.

N'y a-t-il pas d'autres interventions ?

La majorité va voter pour, je l'espère ? Je vous remercie.

Monsieur BAZIN

Je souhaite dire un mot très concis. Je pense que si les agents des collèges, comme nos autres agents, expriment une relative satisfaction, même s'il reste des choses à faire, nous devons nous souvenir dans quelle situation nous les avons trouvés après notre prise de compétence. J'ai été effaré qu'ils n'aient jamais vu la médecine du travail. Nous venons de très loin, nous ne sommes pas à la perfection, mais nous avons fait un beau morceau de la route en restant conscients des efforts à faire. Ce sont des personnels importants pour notre Département, numériquement et pour la qualité de vie de nos collégiens. L'Etat, qui est prompt à donner des leçons aux uns et aux autres, ferait bien de commencer à regarder la façon dont il traite lui-même ses propres agents. Encore une fois, les Départements, en général, et celui du Val d'Oise, en particulier, n'ont pas à rougir de ce qu'ils ont fait depuis qu'ils ont repris ces compétences autrefois dévolues à l'Etat.

Madame CAVECCHI

Remarque très juste.

Adoption à la majorité (L'opposition ne prend pas part au vote)

Je passe au rapport suivant n° 2-43, avec la création et la suppression d'emplois à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC). Madame Muriel SCOLAN est toujours retenue avec les représentants des délégués syndicaux. Je redonne la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE. Ce sont des réorganisations régulières.

2-43 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Comme il est dit dans le rapport, il s'agit de la création de six emplois au nouveau collège de Cormeilles-en-Parisis, ce qui est bien légitime. Nous créons un nouveau collège, il faut bien créer les emplois qui vont avec pour le faire fonctionner. La création de deux emplois d'agent polyvalent et la suppression de sept emplois d'agent d'entretien et de restauration au collège Henri Wallon à Garges-lès-Gonesse, dans le cadre de l'externalisation du nettoyage. Enfin, la suppression d'un emploi de responsable de maintenance au collège Lucie Aubrac à Argenteuil. Sans vouloir reprendre la totalité, sur l'externalisation, nous rappelons que le Département a engagé cette externalisation du nettoyage depuis quelques années.

Le bilan a été effectué auprès des 22 collèges dans lesquels cette mission a été confiée à un prestataire. L'ensemble des collèges interrogés sont satisfaits, voire très satisfaits de la qualité des prestations courantes et des relations avec leurs prestataires. Parmi les points forts qui sont relevés sur la qualité du travail effectué par le prestataire, c'est la réactivité, le dynamisme et l'écoute du personnel encadrant, qui reviennent très régulièrement. La rapidité des remplacements lors de l'absence des membres de l'équipe est également soulignée à plusieurs reprises. Quant aux points d'amélioration, ils portent soit sur la mécanisation, donc il est demandé à ce qu'il y ait un passage plus régulier de l'auto-laveuse, et nous rentrons dans les outils qui sont mis à disposition, soit une meilleure communication pour prévenir lorsqu'un nouvel agent se présente, notamment lors des accès et du respect du plan "Vigipirate".

Madame CAVECCHI

Je t'interromps brièvement. Nous votons ici régulièrement l'achat, en dehors des budgets normaux des collèges, d'auto-laveuses.

Monsieur SEIMBILLE

Pour l'année à venir, puisque nous procédons par étape, pour l'année scolaire 2019-2020, une étude de faisabilité a été menée sur ces établissements volontaires. Le collège Henri Wallon de Garges-lès-Gonesse est le seul établissement qui est retenu aujourd'hui. La configuration de l'établissement accentue certaines difficultés d'organisation, et ce, malgré les remplacements successifs d'agents qui ont été absents durant de longues périodes. Le collège compte actuellement dix agents, dont sept sont des agents qui ont des actions en termes d'entretien et de restauration. Il est prévu d'externaliser le nettoyage et donc de supprimer ces sept emplois.

Il y a la création de six emplois pour le collège de Corneilles-en-Parisis, et en ce qui concerne la suppression de l'emploi de responsable de maintenance au sein du collège Lucie Aubrac, c'est un emploi qui était inoccupé depuis trois ans et qui ne nécessite plus d'être remplacé, car la démonstration a été faite qu'avec l'équipe en place, ils arrivent à produire le travail nécessaire sans devoir augmenter les effectifs.

Il y a eu un avis favorable de la majorité de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SEIMBILLE. Y a-t-il des interventions ? Non. Je vais passer au vote. Vous ne participez pas. La majorité est favorable ?

Adoption à la majorité (L'opposition ne prend pas part au vote)

Je vais donner la parole à Madame Emilie IVANDEKICS qui va nous parler de l'association Tremplin.

2-44 Adhésion 2019 du Conseil départemental du Val d'Oise à l'association Tremplin.

Madame IVANDEKICS

Merci, Madame la Présidente. L'association Tremplin est située sur la commune de Domont. Je vous propose ce présent rapport pour expérimenter, sur l'année 2019, un nouveau partenariat avec cette association, afin de développer l'accueil des étudiants stagiaires ou dans une logique de préparation de futur recrutement, de formation d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap. Ce partenariat va s'inscrire dans le cadre d'un conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), et de la nécessité de préparer l'évolution du calcul du taux d'emploi de travailleur handicapés qui reposera davantage sur l'emploi direct. Cette adhésion 2019 à l'association s'élève à 2 500 € et ce projet rentre dans le schéma départemental que nous avons voté il n'y a pas si longtemps, pour l'insertion des personnes en situation de handicap, pour l'emploi.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Emilie IVANDEKICS. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous avons un rapport qui va nous parler de la subvention 2019 et de la signature d'une convention avec le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers en Ile-de-France (CRCDC-IDF).

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

3-04 Subvention 2019 et signature d'une convention avec le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers en Ile-de-France (CRCDC-IDF).

Monsieur METEZEAU

Il y a une partie traditionnelle et une partie qui va apporter un grand changement sur lequel je viendrai en deuxième point. Une partie traditionnelle, puisque chaque année, nous nous étions habitués à voter une subvention à l'association Prévention Santé en Val d'Oise (PSVO) qui est en charge de l'organisation du dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal, et prochainement, du cancer du col de l'utérus.

Un petit bilan sur ce qui s'est passé dans l'année 2018. En ce qui concerne le cancer du sein, qui concerne, dans le cadre de ce dépistage organisé les femmes entre 50 et 74 ans. 80 653 femmes sont concernées dans notre département et il y en a 37 657 qui ont bénéficié de ce dépistage organisé. Cela fait donc 46,69 % de l'effectif. C'est davantage que d'autres Départements de l'Ile-de-France. Nous ne pouvons néanmoins pas nous satisfaire de cette proportion, même si elle est en augmentation légère par rapport à 2017. Une femme sur deux accepte d'en bénéficier. Je rappelle que c'est gratuit et c'est d'autant plus utile que l'évaluation nous montre que 385 cancers ont été détectés par ce dépistage contre 164 l'année précédente. Vous voyez donc une augmentation très importante.

Pour le cancer colorectal, c'est à peu près la même évolution. Nous sommes engagés depuis 2008 seulement dans ce dépistage, alors que celui du cancer du sein remonte à 1991 pour notre Département où nous avons été pionniers. Pour le cancer colorectal, 32,4 % des personnes concernées bénéficient de ce dépistage organisé, contre 31,6 % l'année précédente. Nous avons une légère augmentation, qui est tout de même insuffisante par rapport à nos espoirs. C'est le chiffre qui montre l'utilité de ce dépistage, 608 cancers dépistés, contre 420 en 2017.

Nous finançons traditionnellement quatre agents qui sont mis à disposition de l'association PSVO, 4 agents sur 12 personnes que compte cette association. Nous finançons 2 € par test, et 2 € par mammographie, diverses mesures de communication qui sont importantes et divers autres frais, par exemple la prise en charge du téléphone vert. Tout ceci nous mène à une subvention globale dont le chiffre est rappelé dans le rapport.

Où la nouveauté intervient, cette année, c'est que l'association PSVO disparaît pour être intégrée dans une association de type régional et non pas départemental, qui s'appelle la CRCDC, le Centre Régional de Coordination des Cancers d'Ile-de-France. Ce regroupement d'associations, cette absorption, même si je mets le mot entre guillemets, car c'est juridiquement différent, a été fait au 1^{er} mai 2019, avec un effet au 1^{er} janvier 2019. Nous n'avons pas eu le choix de maintenir l'association PSVO, bien que son travail sur le Val d'Oise nous satisfasse tout à fait jusqu'à maintenant. Nous nous intégrons dans cette nouvelle association régionale.

Nous comprenons bien l'intérêt de pouvoir traiter ces questions au niveau régional, dans la mesure où certains Départements étaient très en retard. Pour les Départements qui étaient en avance, comme le nôtre, et bien organisés, nous ne voyons pas trop ce que nous pouvons avoir à y gagner. Néanmoins, nous allons participer, mais nous aurons une vigilance particulière. D'abord, pour que, nos financements soient maintenus, et nous sommes dans l'esprit de vouloir les maintenir, mais aussi pour que le travail de notre institution, Conseil départemental, soit reconnu, y compris dans les documents de communication, et pour que, financièrement, nous puissions avoir accès à l'ensemble des données qui nous permettent, par exemple, de voir très clairement que le Val d'Oise ne finance que des actions au bénéfice des valdoisiens, et que les documents qui seront joints aux différents éléments comptables qui devront nous être donnés indiquent des économies d'échelles éventuelles qui sont prévues par la régionalisation des dépistages organisés des cancers.

Nous allons procéder au versement de subventions en deux étapes, comme cela se fait assez traditionnellement pour d'autres associations : 70 %, si vous le décidez, seront débloqués assez rapidement, et les 30 % seront prévus, budgétés, mais ne seront versés qu'à condition que nous soyons complètement rassurés sur les éléments très importants que nous avons soulevés. Ce n'est pas seulement une clause de style.

Permettez-moi, puisque j'ai la parole, d'ajouter un élément d'inquiétude que j'ai eu au niveau local, étant responsable des centres municipaux d'Argenteuil qui participent au dépistage organisé, mais que toutes les structures participant au dépistage organisé vont recevoir, puisqu'une des dernières informations qui sont parvenues par PSVO, à l'époque où cette association existait encore, une lettre datée du 15 avril, nous signale qu'il y a eu un arrêté de prix en février 2019. Cela va obliger les Centres de dépistage organisé à se doter de matériel informatique plus performant, ce dont nous pouvons nous réjouir, mais c'est une dépense supplémentaire.

Notre inquiétude est motivée, car cette exigence de qualité supplémentaire est imposée aux Centres qui font du dépistage organisé, mais pas aux Centres qui font du dépistage non organisé, c'est-à-dire les femmes qui vont voir leur gynécologue et qui peuvent avoir une mammographie ou autres examens de dépistage. Ce sont des initiatives privées qui ne s'intègrent pas dans le dépistage organisé. Il est bien de rechercher une qualité supplémentaire au dépistage organisé, mais de devoir être informé que nous devons changer du matériel... pour la petite histoire, au Centre Municipal de Santé (CMS) d'Argenteuil, nous avons déjà changé le matériel il y a six mois.

C'est un signal d'alarme supplémentaire de regretter de voir s'éloigner cette notion de proximité et de voir des mesures qui, peut-être, n'auraient peut-être pas été prises si nous n'avions pas été directement consultés.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la 3^{ème} Commission sur ce qui est proposé, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci. Je crois que nous devons surveiller cela de très près. Ce sont des points que nous avons soulevés lorsque tout cela nous a été annoncé. L'argent du Val d'Oise doit aller au Val d'Oise. Cela me paraît clair. Et aux valdoisiens, surtout. Il est bien de couper en deux phases le versement de la subvention. Cela permet de garder la pression. Y a-t-il des interventions ? Je suppose que nous votons à l'unanimité ?

Adoption à l'unanimité

Le rapport suivant est celui du forfait d'autonomie. Je laisserai la parole à Madame Laetitia BOISSEAU. L'autonomie des seniors est un axe majeur de notre politique. Nous y sommes tous très attentifs. Il faut que les gens restent le plus longtemps possible autonomes. Nous allons travailler sur le sujet.

3-05 Présentation du nouveau process d'octroi et d'attribution du forfait autonomie.

Madame BOISSEAU

Merci, Madame la Présidente. En effet, c'est fondamental. Je mets toute mon énergie pour ces dossiers sur l'autonomie de nos personnes âgées. La loi du 28 décembre 2015, relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, qui s'appelle ASV, renforce la place et la mission des foyers logements qui prennent un nouveau nom, qui sont les résidences autonomie. Ce sont des établissements médicosociaux qui accueillent dans leur logement des personnes âgées, majoritairement autonomes. Un décret lié à la loi prévoit l'attribution d'une somme d'argent que nous appelons le forfait autonomie, pour financer les actions individuelles et collectives de ces actions de prévention. Pour ce faire, il existe la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), qui se passe entre le Conseil départemental et le gestionnaire de l'établissement, et ce, pour une durée de cinq ans. L'idée est de recenser toutes les actions de prévention de la perte d'autonomie, et également de préciser les modalités d'octroi et de suivi des forfaits autonomie, et de définir le montant de ce forfait.

Le montant global correspondant au forfait autonomie est alloué annuellement à la Conférence des Financeurs, par la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie, CNSA, qui donne des fonds. Ces fonds sont étudiés à la Conférence des Financeurs. Pour les résidences autonomie, la somme s'élève en 2019 à 795 979,51 €.

Vous l'avez compris, ce forfait est destiné à financer des actions de prévention, mais aussi à la rémunération du personnel, les charges sociales afférentes, des recours à des intervenants extérieurs pour animer différents ateliers, ou encore le recours à des jeunes du service civique. Dans ce cadre, les actions qui peuvent être financées sont très précises. Ce sont le maintien, l'entretien de facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices, psychiques, avec beaucoup d'ateliers de mémoire, la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, tout ce qui est prévention des chutes, le repérage et la prévention des difficultés sociales, tout ce qui est prévention de santé et d'hygiène, et enfin, tout ce qui est lié à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.

Depuis l'installation au Département de cette Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), un appel à projets annuel a été lancé auprès de toutes les résidences autonomie. L'octroi du forfait se faisait en fonction des projets présentés. Mais ces projets ne relevaient pas de la prévention de la perte d'autonomie. Il y avait une grande somme d'argent qui n'était pas utilisée. Ce n'était pas du tout satisfaisant, ni pour la Conférence des Financeurs, ni pour les résidences autonomie, qui ne mettaient pas en place les meilleures actions de prévention possible.

Afin de permettre une évolution de tout cela, la Conférence des Financeurs a déterminé le montant du forfait autonomie alloué aux résidences autonomie au prorata du nombre de places, en fonctionnement, de ces établissements. Nous prenons l'ensemble de l'enveloppe, que nous divisons par le nombre de places qui existent dans toutes les résidences autonomie du département, et nous obtenons une somme.

Cela ne se fait pas sans accompagnement. Une réunion d'information s'est tenue en février 2019. Des bilans intermédiaires ont lieu en juin, en septembre et en décembre. Il y a une ressource allouée propre au Département, à la Direction de l'Offre Médico-Sociale, que nous appelons la DOMS. Cette ressource permet d'avoir une permanence, un jour par semaine. Egalement, les résidences autonomie sont très régulièrement visitées, puisqu'il s'agit de les accompagner pour réussir, pour chacune des résidences, à bien utiliser son forfait autonomie. La 3^{ème} Commission a donné un avis unanime.

Madame CAVECCHI

C'était très précieux et très intéressant. Je pense que tout le monde a compris que cela avait de la valeur pour nous.

Monsieur SABOURET

Merci, Madame la Présidente, et merci à Madame Laetitia BOISSEAU. La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) de la population, adoptée en 2015, à travers la CNSA, a mis en place un dispositif nouveau, de prise en charge des dépenses des résidences autonomie, dépenses visant à prévenir la perte d'autonomie et le basculement dans des Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) médicalisés, puisqu'aujourd'hui, nous le voyons bien, il y a un schéma de perte d'autonomie, si nous n'y prenons pas garde, qui emmène mécaniquement à aller dans des EHPAD avec des résidents lourdement dépendants. L'objectif était de retarder le plus possible la perte d'autonomie.

La Conférence des Financeurs du Val d'Oise a choisi, dans le cadre de la mise en place de cette enveloppe budgétaire, dès sa création en 2016, de procéder à la distribution de cette enveloppe par un appel à projets annuel lancé auprès de toutes les résidences autonomie. Devant la faible consommation des crédits que vous constatez, qui est consacrée à cette action, par manque de projets qui répondent aux objectifs fixés par la loi, vous proposez aujourd'hui de modifier l'attribution du forfait autonomie et de le transformer en un forfait, au sens strict, c'est-à-dire proratisé en fonction du nombre de résidents accueillis.

Permettez-moi de commencer par une petite pointe d'ironie. Cet argent est l'argent de la CNSA. S'il n'avait pas été dépensé, si c'était l'argent du Département, nous n'aurions peut-être pas fait le même choix consistant à forfaitiser. Un gisement d'économie pouvait être envisagé.

Sur le fond, votre proposition nous préoccupe. Vous indiquez dans le rapport que seulement 156 actions ont pu être financées dans les 36 résidences autonomie. Vous ajoutez que la majorité des actions soumises à la Conférence des Financeurs ne relevait pas de la prévention de la perte d'autonomie. Vous ne les avez pas retenues, et vous avez juridiquement raison. L'objet de ce forfait est de payer les dépenses qui vont permettre la prévention de la perte d'autonomie, et pas des dépenses courantes des résidences, de chauffage, de ménage... Voilà la philosophie de cette enveloppe nationale.

Nous avons du mal à comprendre que, dans votre proposition, vous semblez penser que les mêmes structures qui n'ont pas présenté des dossiers éligibles, avec un forfait, vont devenir vertueuses et vont proposer des vrais projets de prévention de la perte d'autonomie. Sincèrement, nous ne le pensons pas. Nous ne partageons pas cet optimisme, parce que la forfaitisation, c'est l'engagement à faire entrer dans le budget général une ressource qui servira à des dépenses indistinctes. Or, la prévention de la dépendance est la bataille de notre génération et de celle qui vient. Ce sont des combats majeurs, de longue haleine. La perte d'autonomie déstabilise la solidarité sociale et familiale et fragilise la confiance en la collectivité publique quand elle ne parvient pas à assurer un accueil digne de ce nom des personnes en perte d'autonomie, et je pense que tout le monde peut être concerné par la perte d'autonomie... nous avons intérêt à nous y atteler sans nous voiler la face.

Malheureusement, l'impression qui est laissée avec le choix de forfaitisation, c'est que nous avons une ambition relativement faible sur l'autonomie. Or, c'est une faute pour les personnes âgées et l'emploi.

Je me permets un point sur l'emploi. Depuis quelques années, le monde associatif, le monde sportif notamment, se mobilise pour développer le sport pour tous, notamment en direction des personnes âgées. La pratique d'une activité physique est conseillée pour prévenir les effets de l'âge. Il faut parfois commencer avant, mais nous pouvons mettre en place des actions sportives, des ateliers mémoire, dans les résidences autonomie. C'est pour répondre à ces besoins que nous avons des formations spécifiques qui existent dans le Val d'Oise qui ont été mises en place. Nous avons des jeunes qui s'engagent dans ces nouveaux métiers. Une part de ce nouveau marché, vertueux et citoyen, a besoin de financement type forfait autonomie qui soit fléché, qui leur soit destiné, en tout cas, qui permette de recruter ces personnes sur ces nouveaux métiers. Vous nous répondez que la forfaitisation peut être contrôlée en faisant des avenants aux contrats que doivent signer les résidences. Et tout cela est assez fou pour nous, car nous ne disposons pas de ces contrats et que le contrôle ne se fait qu'après la réalisation, parfois presque deux ans après que les actions soient mises en place.

Là-dessus, nous ne sommes pas tout à fait rassurés. La forfaitisation que vous nous proposez se fait sans modulation. Or, vous le savez, il existe des structures de nature très différente. Il existe des foyers autonomie publics, privés, sans but lucratif, de type associatif, des foyers autonomie privés avec but lucratif, nous avons une grande variété dans le paysage des résidences autonomie. Certains sont adossés à des EHPAD et donc peuvent faire prendre en charge par des financements qu'ils vont recevoir par leur budget général des activités de prévention de l'autonomie. Lorsqu'ils mettent à disposition le personnel du foyer logement qui est à côté de l'EHPAD, pour faire un atelier mémoire ou un atelier marche, il y a un transfert financier qui, en réalité, se fait à travers le temps de travail que les personnels y consacrent.

Certains établissements sont habilités à l'aide sociale, d'autres non. Or, lorsque nous savons que la part des actions de prévention de la dépendance non financée par le forfait autonomie peut être facturée aux résidents, la différence de statut entre établissements, et surtout d'habilitation ou non à l'aide sociale, peut changer beaucoup de choses. Enfin, nous notons que certains établissements, notamment des établissements publics, et j'en connais un, ouvrent leurs actions de prévention au-delà des foyers autonomie, à l'ensemble de la population âgée qui le souhaite, par exemple, à travers des clubs des aînés.

Le décret de 2016, qui met en œuvre la loi, permet de moduler le forfait autonomie en fonction d'un certain nombre de critères. Le premier critère est l'habilitation à l'aide sociale, le second, la mise en œuvre ou non d'actions de prévention qui seraient financées par le forfait soins, lorsque nous avons notamment un EHPAD couplé à un foyer logement. Dans ce cas, la modulation se fait naturellement à la baisse. Le troisième critère est l'ouverture ou non des actions de prévention à d'autres personnes que les résidents. L'ouverture vers l'extérieur est une politique qui est beaucoup mise en œuvre par les foyers logements, par les résidences autonomie. Et le quatrième point est la réalisation ou non d'opérations de mutualisation et de partenariat avec d'autres établissements ou organismes, parce que nous le savons, les foyers logements ne fonctionnent pas de manière complètement fermée. Souvent, nous avons des opérateurs qui gèrent plusieurs sites et qui sont capables de mutualiser, d'avoir une équipe, le lundi, qui va faire une action mémoire sur un foyer, le mardi, sur un autre, le mercredi sur un troisième...

Nous considérons avec mes collègues du groupe socialistes et apparentés qu'il faudrait au minimum moduler cette forfaitisation, plutôt que de faire une forfaitisation à la place, qui est un système totalement aveugle. Ce choix va renforcer encore les différences de prise en charge entre les plus prospères et les moins prospères.

C'est la raison pour laquelle, même si nous avons compris les raisons pour lesquelles vous avez mis fin au système d'appels à projets, nous pensons que cette forfaitisation basique, aveugle, sans critérisation, n'est pas la bonne solution. Nous voterons contre cette proposition. Nous appelons à revoir la copie sur ce sujet.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Cédric SABOURET. Je sens mon Vice-Président impatient de vous répondre. Je pense que vous n'avez peut-être pas lu tout à fait jusqu'au bout le rapport. "De plus, les gestionnaires seront outillés, soutenus et accompagnés par le secteur personnes âgées et domicile pour construire, structurer leur projet de prévention de la perte d'autonomie." Quelque part, il n'y a pas d'exemple, mais quand même, ils sont là.

Monsieur SABOURET

Cela ne va rien changer au tarif que nous leur appliquerons. Il leur est donné 340 € par place.

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à mon Vice-Président.

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente. C'est un peu dommage, car vous commencez bien, vous faites le bon diagnostic, mais vous proposez le mauvais traitement. Mais même le diagnostic, vers la fin, a été moins acceptable qu'au début. Je ne vais pas reprendre tous les éléments donnés par Madame Laetitia BOISSEAU, qui fixe un peu le cadre et les objectifs que nous poursuivons, et les moyens que nous y mettons.

L'aide du Département, tout ne passe pas par les crédits de la CNSA. Je ne vais pas parler des EHPAD, car il y a des financements prévus pour les EHPAD dans le cadre de la Conférence des Financeurs. C'est très intéressant, mais c'est hors sujet. Je ne vais pas parler non plus des résidences autonomie qui, effectivement, peuvent rayonner au-delà de leurs résidents, comme vous l'avez mentionné très justement. Là encore, c'est une autre enveloppe qui peut être attribuée à des associations ou à des initiatives d'actions qui se font dans la résidence autonomie, mais qui sont ouvertes pour d'autres participants. Là aussi, ce n'est pas le sujet, mais nous n'ignorons pas ce sujet. Nous le traitons, nous le finançons et nous guidons les financements là où ils doivent être.

Là, où moi aussi j'ai droit à ma petite pointe d'ironie, puis nous tournerons la page et nous reviendrons à des choses plus formelles, il y a quelque temps, vous regrettiez que nous ayons gelé les tarifs des établissements sociaux et médico-sociaux. Simplement, sur le fait que les tarifs étaient gelés, ce n'était pas des nouvelles actions proposées, mais de dire que si nous ne mettons pas assez d'argent, nous ne pourrions pas faire. Là où les financements vont augmenter pour les résidences autonomie, j'ai bien compris que ce qui vous gêne, ce ne sont pas les actions qui vont être faites, mais les modalités d'attribution. Pourquoi ce qui est souhaité dans un cas ne le serait-il pas dans un autre ? Un certain nombre de choses vous ont échappé, où vous ne les avez pas vues à leur juste valeur. C'est que ce qui est proposé, ce n'est pas seulement de dire que nous allons verser un forfait et que nous allons régulariser après.

Avant même le versement de ce forfait, un gros travail a été réalisé, y compris par nos services. Un agent est dédié pour une partie de son temps à recevoir régulièrement, toutes les semaines, toutes les résidences autonomie qui le souhaitent, qui les aident à monter un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, les CPOM. Tout cela est du travail qui est fait, un dialogue qui est fait. Nous ne nous contentons pas de dire que nous allons verser un forfait et que nous verrons après. N'oubliez pas que la première partie du forfait ne sera versée que lorsque la structure aura signé son fameux CPOM. L'année dernière, il y en a eu trois, et c'est assez peu, qui n'avaient pas de CPOM. Cette année, si cela continue pareil, ils n'auront pas ce forfait. Ce n'est pas versé à l'aveugle ni automatiquement à tout le monde.

Ensuite, sur les modalités d'application, l'appel à projets ne fonctionne pas. Comment déciderait-on de subventionner par ce biais de la CFPPA certaines actions plutôt que d'autres, et comment pourrait-on les orienter vers des actions très utiles, sport, etc. sans appel à projets ? Nous tournons un peu en rond.

Nous savons que les appels à projets représentent un important travail dans nos services pour les analyser. Il suffit que nous nous en donnions les moyens. Mais c'est un gros travail pour les résidences autonomie qui, souvent, ont assez peu de personnel. Nous préférons qu'ils embauchent des animateurs, des personnes qui sont directement au service des personnes âgées et de leurs résidents, plutôt que d'engager des bureaucrates supplémentaires. Je sais qu'une partie de bureaucratie est incompressible et très utile, mais essayons de la limiter au minimum. C'est une difficulté qu'ont rencontrée les résidences autonomie. Cette décision n'a pas été prise dans le Département du Val d'Oise sans savoir ce qui se faisait ailleurs. La CNSA a organisé un certain nombre de réunions, y compris d'élus, et j'ai participé à certaines, et nous entendions la même critique dans un peu près tous les départements, c'est-à-dire que des crédits sont attribués, mais que c'est tellement lourd, qu'ils ont rendu à peu près un tiers. C'était le cas chez nous, et nous sommes parmi les meilleurs consommateurs d'Ile-de-France. Ce n'est pas une fin en soi de consommer les crédits. Si nous les utilisons intelligemment, c'est intéressant, s'il y a un retour en face.

La conclusion de nombreux Départements, c'est de faire la même démarche que nous. Ce n'est pas quelque chose d'isolé. Ça a été réfléchi. Si j'ai un regret, mais nous ne pouvons pas être partout, c'est que vous ne soyez pas membres de la commission "Action sociale", car nous avons parlé de tout cela il y a trois jours. Je pense que vous auriez eu des réponses assez rassurantes à vos différentes questions. La politique qui est mise en face est assez construite.

Sur les modalités de versement, vous avez vu que c'est 70 % au départ, puis 30 %. Là encore, nous n'avons pas inventé quelque chose. Beaucoup d'associations fonctionnent de cette manière. Nous avons l'habitude, lorsque nous finançons des organismes qui ont des salariés, de ne pas attendre la fin de l'année pour leur verser les subventions. C'est le même schéma. Nous avons repris ce même schéma. Il n'a pas de raison de vous choquer, sauf à penser que ce qui est possible dans une association, et la confiance que nous faisons a priori, ne serait pas possible dans une résidence autonomie. Pour vous montrer notre bonne foi, les résidences autonomie qui étaient les plus en difficulté, dans le Val d'Oise, étaient celles gérées par des établissements publics, y compris le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elles étaient les plus demandeuses de mettre fin à ce dispositif d'appel à projets. Cela correspondait à des réalités.

Ces fameux 30 %, s'il n'y a pas eu d'action en face, ils seront récupérés. Et les fameux 70 % qui auraient été versés à tort, mais c'est vraiment faire un procès d'intention à toutes les résidences autonomie qui, encore une fois, sont aidées à monter leur CPOM pour qu'il soit réaliste, si des fois, elles violaient leur signature et ne respectaient pas leur CPOM, une régularisation se fera, non pas immédiatement, avec un délai de peut-être deux ans, je n'ai pas bien regardé ce point. Mais nous ne pouvons pas dépenser, et nous serons tous d'accord là-dessus, impunément de l'argent public.

Il faut faire confiance. Ce n'est pas une confiance aveugle qui doit se faire, mais il y a urgence à investir, pas seulement financièrement, mais humainement aussi auprès des personnes âgées. Je conclurai en citant, je ne sais pas si cela va vous faire plaisir ni à vous ni à mes collègues, mais le contrôle n'exclut pas la confiance, la confiance n'exclut pas le contrôle, comme l'a dit un de nos camarades léninien.

Le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la 3^e Commission.

Madame CAVECCHI

On me dit que s'il n'y a pas de présentation de projets, ils ne toucheront pas l'argent. Mais nous allons les aider à construire les projets et à avancer. Nous sommes tous d'accord sur l'importance de l'autonomie. Nous pouvons ensuite avoir des divergences de détails. Je pense que nos équipes sont vraiment engagées sur le sujet et vont les aider à avoir des idées. Nous leur demandons beaucoup. Cela fait beaucoup de papiers. Nous pouvons les aider concrètement et je crois que nous savons le faire.

Monsieur SABOURET

Merci, Monsieur Philippe METEZEAU pour ces compléments, même si nous avons une divergence sur la nécessité de sanctuariser l'enveloppe prévention de la perte d'autonomie dont nous assurons la distribution. Nous sommes chargés d'en assurer la distribution. Notre préoccupation est que cet argent qui doit être consacré à la prévention de la perte d'autonomie aille bien à la prévention de la perte d'autonomie. Ce qui est proposé dans la méthode, et il y avait une méthode d'appel à projets, les appels à projets peuvent être lourds, les gens peuvent répondre à côté de la plaque, et nous pouvons nous retrouver avec une enveloppe non consommée, ce qui n'est pas satisfaisant. Mais la situation de distribution d'un forfait n'est pas davantage satisfaisante.

J'étais Directeur d'hôpital. Je sais comment cela fonctionne lorsque nous avons une enveloppe forfaitaire et que tout le monde a la même. Elle est rentrée dans le budget général et lorsqu'il faut rendre des comptes, un vague rapport d'activité est présenté. Il faut éviter que le CPOM soit peu structuré. En refusant la modulation, nous refusons de faire le tri entre des résidences autonomie qui auraient une politique ambitieuse en matière de prévention de la dépendance, qui travailleraient avec beaucoup d'associations, et celles qui se contenteraient du service minimum. Nous rémunérons à peu près de la même manière les uns et les autres. Or, il y a un enjeu de structuration, de filières professionnelles, ou d'activités qui doivent être faites par des professionnels sur la prévention de la perte d'autonomie. Potentiellement, cela peut concerner pas mal de monde, puisque nous avons 2 200 places. Cela commence à être une masse critique relativement importante. Je pense que nous devons être attentifs à ce point.

Je n'ai pas fait de remarque sur l'histoire des délais de versement. Le problème est le contenu donné aux actions de prévention de la perte d'autonomie dans les foyers logements, sachant que dans les foyers logements, si les gens sont en foyers logements, c'est qu'ils ne sont pas en autonomie à 100 %. Je n'ai pas été totalement convaincu par les arguments, mais la vertu du débat, c'est que nous échangeons comme cela.

Madame CAVECCHI

Je peux proposer que, cette année, cela soit une expérimentation. Si vous en êtes d'accord, je souhaite que nous refassions le point l'année prochaine au cours des commissions sociales et que nous revoyions le processus. Si cela ne fonctionne pas, nous aurons travaillé sur le sujet tous ensemble. Voilà ce que je peux vous proposer, avec l'accord du Vice-Président et de Madame Laetitia BOISSEAU.

Je vais soumettre au vote la délibération. Qui est contre ? Et nous sommes pour.

Adoption à la majorité (L'opposition vote contre)

Je vous remercie. Ces échanges étaient intéressants.

Nous allons changer de sujet et prendre l'air. Nous allons partir vers le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO), au bord de l'Oise. Le syndicat est un des organismes avec lesquels nous avons un partenariat très fort et que nous travaillons très régulièrement, un partenariat de grande qualité. Madame Chantal VILLALARD a la parole.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-15 Nouvelle convention de mise à disposition des services du Département au profit du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO).

Madame VILLALARD

Merci, Madame la Présidente. L'objet de ce rapport vous demande d'approuver une nouvelle convention de mise à disposition des services du Département au profit du SMBO, qui est devenu un organisme indépendant. Ce sont des salles de réunion, du matériel informatique, le service de l'imprimerie, et surtout, l'appui de la Direction de l'Environnement du Développement durable (DEDD) et je cite Monsieur Sébastien GERARD, car nous avons énormément besoin de lui. Il est d'une grande utilité. Je ne prends pas part au vote. Nous sommes autonomes, nous payons un loyer pour le matériel informatique, pour l'imprimerie, pour le conseil juridique qui sont mis à disposition.

Je voulais faire un point sur le SMBO, car il y a eu beaucoup de changements. Je souhaite faire un rappel. Le SMBO a été créé en 2003, à l'initiative du Conseil général, à l'époque. Depuis la loi "Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations" (GEMAPI), nous avons un nouveau statut depuis le début de l'année. Le syndicat est maintenant composé de cinq intercommunalités, de 23 communes et du Département, qui reste membre. Nous avons créé quatre cartes de compétences différentes. Avant, nous avions l'entretien des restaurations et des berges, que nous avons toujours, nous avons le développement d'itinéraires touristiques, et nous avons maintenant les petits affluents, et les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Je crois que nous en avons trois. Ils se trouvent près de l'Oise. Nous avons établi quatre cartes différentes, et en fonction, les EPCI adhèrent à tout ou pas. Je ne vous donnerai pas plus de détails. Nous étions environ une quarantaine de membres et nous sommes passés à 20 membres. Là aussi, je voudrais remercier, Madame la Présidente, vos collaborateurs de Cabinet. Ce n'est jamais facile de dire à des gens qu'ils ne feront plus partie des membres.

Les réalisations qui avaient déjà été prévues en 20

14, par Monsieur Daniel DESSE, qui était Président, que je remercie aussi, car il est toujours de très bons conseils, ont été réalisées, notamment la restauration du mur du Cabouillet, où nous avons eu votre présence, et celle de pas mal d'élus. Nous avons fait beaucoup de communes. Je ne vais pas vous les citer, mais nous essayons de nous répartir partout. Nous avons un souhait. Nous en avons parlé hier en Commission "Développement durable, Culture, Tourisme, Patrimoine", nous aurions souhaité rejoindre le Contrat régional de destination touristique. Cela permettrait de mieux avancer.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Chantal VILLALARD. C'était intéressant. C'est quelque chose de vivant. Il est bien de pouvoir suivre ce qui s'y passe.

Je vais faire voter. Madame Chantal VILLALARD ne participe pas au vote.

Adoption à l'unanimité (Madame VILLALARD ne prend pas part au vote)

Nous passons au rapport n° 4-16. Il s'agit de programmation des opérations d'études et recherches, d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Tout cela est une cohérence sur notre territoire. Cela permet de protéger les espaces du Val d'Oise. C'est une programmation ambitieuse. Je pense que nous sommes tous pour protéger ces espaces sensibles. Je donne la parole à Daniel DESSE et je la reprendrai très vite.

4-16 Programmation des opérations d'études et recherches, d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Nous soumettons à l'Assemblée départementale un programme de travaux et d'actions à réaliser sur l'année 2019 dans les forêts et espaces naturels sensibles gérés par le Conseil départemental. La politique des ENS est une compétence départementale dans le Val d'Oise. Les ENS constituent un réseau de 49 sites qui sont déclinés en espaces naturels locaux, d'intérêt local, départemental ou régional. Ce réseau vise la protection des milieux naturels à forte valeur patrimoniale, comme les marais, les forêts, les coteaux calcaires et les carrières. Dans les 49 sites mentionnés, il y a 23 ENS départementaux et quatre forêts départementales, dont la gestion couvre une superficie d'environ 773 ha dont 748 ha acquis et 225 ha conventionnés avec des propriétaires privés ou publics.

Vous trouverez dans le rapport les activités réalisées, dans le fascicule qui vous a été remis sur les tables en début de séance, qui est remarquablement bien réalisé, très détaillé, dont je ne vais pas faire la lecture.

En termes d'action foncière, le Département a instauré une zone de péremption sur le massif boisé du Chesnay, sur une surface de près de 119 ha entre 1999 et 2002. Il est proposé d'étendre cette zone de préemption aux coteaux permettant l'accès au bois sur une surface supplémentaire de 31,77 ha.

Sur le marais de Frocourt, le Département propose la signature d'une convention multi-partenariale pour pérenniser la gestion du site avec le Syndicat intercommunal du marais qui en est le propriétaire, le Parc Naturel Régional du Vexin français et l'Office Nationale des Forêts (ONF). L'ancienne convention de gestion du Marais a pris fin en 2018. Il est proposé de la renouveler dans les mêmes termes, sur une période d'un an, afin de permettre aux signataires de poursuivre la mise en œuvre d'opérations de gestion sur ce site, et à l'ONF, l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement forestier. Suite à l'approbation de ce plan, une nouvelle convention de partenariat sera proposée pour une période de cinq ans, renouvelable une fois.

La présentation des actions programmées en 2019, la programmation sur les ENS et les forêts départementales s'élèvent à un montant total de 972 750 €, dont pour les ENS, 285 480 € en investissement, hors acquisition, qui font partie de notre ligne budgétaire et 398 300 € en fonctionnement. Pour les forêts, 131 750 € en investissement et 157 220 € en fonctionnement. Il vous est indiqué dans le rapport une somme des aménagements pour l'année 2019. Vous pouvez lire dans le rapport ce qui vous est proposé. Je ne pense pas qu'il soit très utile de lire tout cela.

La gestion des espaces naturels et des forêts départementales se fait aussi avec le concours de partenaires techniques et scientifiques en charge de conduire des actions de surveillance, réaliser des suivis scientifiques et écologiques, concevoir des outils pédagogiques, réaliser des animations et journées de sensibilisation ou de conseiller le Département dans la gestion de ses propriétés naturelles. Il est proposé de valider sept programmes d'actions, avec le PNR du Vexin français. Ce sont des structures avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler. Le Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF), le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), l'Université de géologie UniLaSalle, l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF), l'association des Lépidoptéristes de France. Il faut également signaler le renouvellement des conventions avec UniLaSalle, la Fédération départementale des Chasseurs, pour les insectes et leur environnement. L'ensemble de ces partenariats représente une dépense de 104 000 €, incluse dans les 972 550 € que je vous mentionnais par rapport au bilan financier. Ce rapport a reçu l'accord à l'unanimité.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Vice-Président. J'ai une information à vous donner, puisqu'il y a eu une question posée par la minorité, en ce qui concerne la subvention pour la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN). Aujourd'hui, elle ne fait pas partie des organismes qui vous sont listés dans le rapport, comme les années précédentes. Sur les années 2017 et 2018, cette SNPN a changé plusieurs fois au cours de ces deux années de conseil d'administration et donc d'administrateur. Il n'y avait pas de sécurité. Une grande partie du personnel a été renouvelée et d'autres financeurs que nous, comme l'Agence de l'Eau, la Région, ont diminué fortement leur soutien financier. Aujourd'hui, au mois de mai 2019, il semble que les choses veillent bien se stabiliser, que l'équipe en place y soit et y reste. Il y a quelques projets intéressants, mais cela ne concerne pas le Val d'Oise. Cela concerne la protection, la conservation des castors du Sud de la Seine, de la Marne et de l'Essonne. Nous sommes à leur écoute, nous sommes au contact avec eux. Nous devons les recevoir. Si nous estimons que c'est correct, nous proposerons une nouvelle convention à signer à la rentrée pour l'année 2020. Nous faisons une année sans subvention pour observer ce qui se passe.

Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous allons passer au rapport n° 4-17, pour renouveler la convention de veille foncière avec la SAFER Ile-de-France. Monsieur Daniel DESSE a toujours la parole.

4-17 Renouvellement de la convention de veille foncière avec la SAFER Ile-de-France

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport propose un renouvellement de la convention de partenariat entre le Département et la SAFER Ile-de-France, définissant les modalités de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels situés à proximité des zones de préemption ENS ou des forêts du Conseil départemental.

La stratégie de veille foncière et d'acquisition des espaces naturels repose sur plusieurs dispositifs, la préemption ENS au titre du Code de l'urbanisme, la préemption via la SAFER Ile-de-France au titre du Code rural. Le Département dispose depuis 2009 d'une convention avec la SAFER Ile-de-France pour la surveillance foncière sur 598 ha, sur 10 sites complémentaires aux zones de préemption ENS. Ces sites sont notamment sur des secteurs où les communes n'ont pas souhaité la mise en place d'ENS et où nous considérons que ce sont des lieux sensibles. Les 10 sites concernés par cette veille sont aujourd'hui privés et concernent des abords de forêts départementales ou des sites sur lesquels la commune a refusé la mise en place l'outil ENS. En quelque sorte, nous nous substituons à ce manque.

Aux abords des ENS départementaux, il s'agit du marais de Frocourt, du bois du moulin Noisement, les buttes de Rosne, le marais du ru le Prêle, l'étang de la Vallière, le marais du Moulin Neuf, les lisières de la forêt de l'Hautil. Aux abords des forêts départementales, autour des bois de Morval, et bois de la Tour du Lay, et aux abords du parc de Grouchy à Osny, le bois de la Garenne.

Il est proposé d'ajouter à cette veille foncière les sites du marais de Baillon et Royaumont à Asnières-sur-Oise, un site particulièrement riche, que nous avons souhaité voir classé en espace naturel sensible, qui pourrait être un espace naturel sensible régional, vu la qualité du site. Mais sa riche propriétaire ne souhaite pas s'intégrer dans ce dispositif. Le deuxième site concerné concerne l'île d'Herblay-sur-Seine et l'île Mauteau à Herblay-sur-Seine, pour 11,04 ha. La superficie pour le marais de Baillon est de 195 ha. Vous voyez l'importance de ce territoire.

Il est proposé de supprimer la veille foncière SAFER sur les lisières et les forêts départementales de l'Hautil, suite à l'instauration d'une zone de préemption ENS lors de l'Assemblée départementale du 29 mars 2019. Ainsi, la surface totale en veille SAFER représente 774,04 ha. Les biens acquis par la SAFER Ile-de-France par préemption sur ces secteurs seront ensuite rétrocédés au Département. Pour cela, l'action de la SAFER fait l'objet de frais forfaitaires annuels de 700 € HT et de frais par dossier instruit de 400 € HT, ou 11 % du prix principal du bien, ajouté à l'ensemble des frais.

Il faut noter que le Conseil départemental s'engage à préfinancer les acquisitions qu'il aura demandées à la SAFER, puisqu'il y a un délai très rapide d'instruction et de réponse par rapport au droit de préemption que vous connaissez au niveau des communes.

La convention est conclue pour une durée d'un an, reconduite tacitement tous les ans pour une durée maximale de cinq ans. C'est un avis favorable à l'unanimité.

Madame CAVECCHI

Merci, Daniel DESSE. Cette veille foncière est très importante. Cela nous permet de travailler et d'acheter là où il y a besoin de protéger. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Je passe au rapport n° 4-18. Il s'agit, pour Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, de nous présenter une aide aux projets des compagnies structurantes de spectacle vivant.

4-18 Aide aux projets 2019 des compagnies structurantes de spectacle vivant.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

La première compagnie est la compagnie ACTA créée en 1989. Elle est en résidence à Villiers-le-Bel depuis 2001. Elle a acquis une reconnaissance internationale dans le domaine de la création pour le très jeune public. Elle est un lieu de référence et de soutien aux compagnies pour la création jeune et très jeune public. Elle participe également au Contrat Local d'Eveil Artistique des Jeunes Enfants signé avec les communes du Haut Val d'Oise. Dans ce cadre, elle intervient dans la commune de Beaumont-sur-Oise, sur une durée de six mois, associant des temps de formation et des ateliers de pratique artistique. Depuis 2004, la compagnie organise les premières Rencontres biennales européennes art, petite enfance et spectacle vivant, qui ont pour objectif de favoriser la mise en réseau des compagnies et des lieux culturels du Val d'Oise. Pour cette compagnie, nous vous proposons pour cette année une subvention de 35 400 €.

La Compagnie d'A Côté a été retenue pour bénéficier d'une aide à la création dans le cadre de la neuvième édition de la biennale Premières rencontres en mars 2020. Depuis 2006, une équipe artistique est invitée à créer une œuvre spécifique pour la petite enfance dans le cadre de cette biennale. En soutien avec la compagnie ACTA, des communes partenaires, et du Conseil départemental, conçu pour être joué dans des lieux non équipés, ce spectacle pourra être diffusé dans des lieux d'accueil petite enfance. Pour cette compagnie, nous proposons une subvention de 2 000 €.

La compagnie du Théâtre Sans Toit, créée en 1997, et dirigée par Pierre BLAISE, est en résidence artistique à Gonesse. Elle développe et présente régulièrement ses créations dans le cadre d'un ancrage territorial fort. Elle est une référence dans le théâtre de création de marionnettes. Ces spectacles sont diffusés au Festival d'Avignon, au Festival mondial des marionnettes de Charleville-Mézières. En 2018, la compagnie a touché près de 6 700 spectateurs. En 2018, elle a poursuivi son travail de sensibilisation des publics avec ses différents partenaires. Nous vous proposons pour cette année une subvention de 20 400 €.

Le Théâtre de la Vallée qui a été créé en 1992 et dirigé par Gerold SCHUMANN, est implanté sur Ecoeu. Son ancrage territorial est fort sur la commune et le département, avec un rayonnement national. La compagnie propose un travail de création, de diffusion et de médiation. Elle présente un projet sur trois ans, décliné selon trois axes : le répertoire de la lecture publique, la petite enfance et la jeunesse, axes développés depuis quelques années déjà, et la participation à l'attractivité du territoire. En 2019, deux nouvelles créations sont prévues, ainsi qu'un parcours intitulé "le tour du monde en 80 minutes". Nous vous proposons une subvention de 18 400 €.

Le Théâtre des Embruns, qui a été créé en 1976, est une compagnie qui occupe une place particulière en jouant un rôle de formation des amateurs, avec son école de théâtre. Ses créations reprennent le répertoire des grands auteurs. Elle est implantée de longue date à Franconville et bénéficie d'une convention de collaboration artistique avec la commune de Bessancourt. Outre son travail d'éducation artistique, lectures, spectacles, animations autour des spectacles, la compagnie développe une pratique amateur à travers son théâtre école, envisagée comme un véritable collectif. Une moyenne de 160 élèves par an se répartit sur trois niveaux. Les enfants sont accueillis à partir de huit ans et des tarifs préférentiels sont proposés en fonction de la situation sociale des élèves. Pour cette compagnie, nous vous proposons une subvention de 15 800 €.

La Compagnie les Rémouleurs, créée en 1983, œuvre depuis près de 30 ans dans le domaine de la marionnette, du théâtre d'ombres et de la projection d'images, dans une recherche de nouvelles formes scéniques. Elle est implantée à Argenteuil, pour une résidence territoriale de 2017 à 2019. Cette résidence prévoit la création et la diffusion de spectacles, notamment hors les murs, ainsi que les actions culturelles, en particulier auprès du public collégien. Une création, "les derniers géants", prévue pour novembre 2019, sera le fil conducteur des actions menées au cours de cette année. Pour cette compagnie, nous vous proposons une aide de 10 000 € pour 2019.

Enfin, la Compagnie BABEL, créée en 2008, et dirigée par Elise CHATAURET, auteur et metteur en scène, qui écrit les spectacles de la compagnie à partir d'enquêtes ou d'immersions. Elle développe un important travail de création. Soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, la compagnie est accueillie depuis 2018 pour trois ans à Herblay-sur-Seine, dans le cadre d'une résidence d'implantation. Son projet, qui mêle créations et actions culturelles, se décline autour du langage et du récit, avec une thématique traitée chaque année. Le présent en 2018, le passé et l'histoire en 2019 et le futur en 2020. Pour cette compagnie, nous proposons une subvention de 8 000 €.

Ce rapport a reçu un avis unanime des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci. C'était très intéressant. Juste un mot sur la compagnie Hubert Jappelle, qui n'est pas dans ce rapport, car ils n'ont pas fait de demande. Nous avons dû les rappeler et leur dire qu'il faudrait qu'ils fassent une demande s'ils veulent une subvention. Nous les passerons en septembre, s'il y a besoin.

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au "Contrat Régional de Destination touristique de la Vallée de l'Oise".

4-19 Signature de la convention-cadre relative au "Contrat Régional de Destination touristique de la Vallée de l'Oise".

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Conformément au vote de notre nouvelle stratégie touristique, en novembre 2017, qui a défini quatre archipels, la Vallée de l'Oise, le Vexin, Roissy – Carnelle – Pays-de-France, la forêt de Montmorency et les Rives de Seine, de façon concomitante avec la nouvelle stratégie départementale votée par la Région, puisque nous avons voté chacun notre nouvelle stratégie à 24 heures d'intervalle, la Région a souhaité renouveler sa politique de soutien aux territoires en matière touristique.

C'est pour cela qu'elle propose aux destinations stratégiques une nouvelle façon de coordonner l'action publique et privée en contractualisant collectivement et en prévoyant un plan d'actions pluriannuel par l'intermédiaire de Contrats Régionaux de Destination (CRD). Ces contrats fixent les choix stratégiques de l'ensemble des partenaires, identifient les projets majeurs à accompagner et à financer, ainsi que les clientèles à prioriser dans des opérations de communication et de promotion collectives et ciblées.

A la faveur de ces contrats, la Région entend concentrer la majeure partie de ses moyens d'action, qu'il s'agisse du fonds régional pour le tourisme, des campagnes de promotion et de communication, de l'ingénierie ou de l'accompagnement des porteurs de projets, par le Comité Régional de Tourisme (CRT), afin de renforcer l'impact de son intervention et de la rendre plus efficace. La convergence des stratégies régionales et départementales a favorisé la préparation de cette contractualisation collective pour laquelle la destination Vallée de l'Oise est une des plus avancées parmi la quinzaine de destinations identifiées en Ile-de-France pour le schéma régional.

La réflexion menée par le territoire de la Vallée de l'Oise a permis de fédérer les signataires autour de la mobilité et de l'impressionnisme, de l'amélioration de l'offre touristique et culturelle et des séminaires et rencontres professionnelles. Ce contrat régional entre en résonance avec le travail partenarial déjà engagé autour de l'impressionnisme et de la stratégie adoptée par les signataires du contrat de destination impressionnisme, dispositif national soutenu par l'Etat et par Atout France. Une première action collective a déjà pu être réalisée avec le soutien du Département et de la Région dans ce cadre. Il s'agit du lancement officiel de la saison culturelle et touristique de la Vallée de l'Oise, associant les communes de Pontoise, Auvers-sur-Oise et L'Isle-Adam, qui a eu lieu au Château d'Auvers-sur-Oise le 30 mars dernier.

Hormis le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise, les signataires sont la communauté de communes Sausseron Impressionnistes, la Communauté de commune Vallée de l'Oise et des Trois forêts, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les communes d'Auvers-sur-Oise, L'Isle-Adam et Pontoise, ainsi que leurs opérateurs touristiques, Comité régional et départemental du tourisme, et Office du tourisme.

Pour répondre à la question de tout à l'heure en ce qui concerne le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO), nous avons essayé de rentrer en contact avec la Région, mais comme c'est une convention qui a fait plusieurs allers retours, nous ne pouvons pas seuls modifier ce texte. C'est quelque chose que nous prenons en compte, mais nous savons que le SMBO travaille déjà sur le sujet. Nous l'invitons, nous l'encourageons à poursuivre ses actions.

La signature de cette convention est prévue le 9 juillet prochain. En conclusion de ce rapport, et après avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir approuver les termes de la convention cadre qui est jointe en annexe à ce rapport. Le Contrat Régional de Destination de la Vallée de l'Oise précise les objectifs, fixe la gouvernance et définit les modalités de mise en œuvre du Contrat Régional de Destination de la Vallée de l'Oise.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Je suppose que c'est le même vote ?

Adoption à l'unanimité

Nous passons à l'Education, le Sport, la Jeunesse et l'Enseignement supérieur, avec le rapport n° 5-10. Je vais laisser la parole à Madame Virginie TINLAND. Nous allons parler de restauration.

5 – EDUCATION - SPORT - JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-10 Diverses mesures relatives à la restauration administrative et scolaire. Administration : adoption d'un règlement et adaptation du barème d'admission aux restaurants. Collèges : mise à jour de la liste des situations dérogatoires au calcul du quotient familial et assouplissement des modalités de versement des aides aux familles.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer de vous simplifier cette délibération qui comporte plusieurs points relatifs à la restauration administrative et scolaire, c'est-à-dire dans les collèges. Le premier point est relatif aux conditions d'admission des personnels à la restauration administrative, c'est-à-dire dans les restaurants du Campus et de la Palette. Il y a d'abord eu la mise en place d'un règlement administratif qui n'existait pas, qui a été travaillé avec un groupe de travail et les organisations syndicales, et qui a pour but, vous l'avez dans la délibération, de voir les conditions d'admission, les conditions d'accès, les différents modes de paiement, les horaires, tout ce qui rentre dans un règlement intérieur. Il a été mis en place à la demande de la Paierie départementale.

Dans ce même point, la grille tarifaire des frais d'admission a été revue. Il y avait au préalable trois tarifs, et deux ont été introduits. Aujourd'hui, il y a cinq tarifs différents pour tous les agents du Département qui déjeunent dans ces restaurants. Cette grille tarifaire a évolué suite à la mise en place de la réforme "Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui a augmenté l'indice des rémunérations, ce qui pouvait aboutir à des iniquités. La grille tarifaire est passée de trois à cinq. Aucun agent n'est perdant.

Nous passons ensuite à la restauration qui concerne Rest'O Collège, avec l'application d'un tarif unique qui a été fixé à 3,40 €, pour toutes les situations dérogatoires au calcul du quotient familial. Cela concerne les familles qui n'ont pas d'avis d'imposition ou qui ne sont pas imposables, ou qui n'ont pas d'allocation ou de prestations familiales.

Dans les collèges, il y a six tarifs existants actuellement, qui vont de 1,20 € à 5,05 €, qui sont inchangés depuis 2015. Il y a un tarif unique qui, jusqu'alors, ne concernait que les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui était fixé à 3,40 €. Ce tarif va être élargi aux familles en attente de décision en matière de droit d'asile, qui ne peuvent pas produire les documents que je vous ai cités précédemment. Nous avons 200 familles dans ce cas, sur les 20 000 dossiers. Actuellement, les collèges facturent un peu à la carte. Nous avons des collèges qui facturent le tarif le plus bas, des collèges qui sont au tarif médian et d'autres qui facturent le plus haut.

Le Département compense la différence entre le tarif le plus bas et le plus haut. Les familles peuvent prétendre également au fonds social du collégien en cas de difficulté pour faire face à ses frais de restauration. Néanmoins, il nous est paru plus équitable d'avoir le tarif médian adopté pour toutes les familles qui sont en difficulté de production, notamment de papiers, ou de documents administratifs, tels que les avis d'imposition. Dans l'ASE, nous avons quasiment la plupart des familles qui sont en attente de droit d'asile.

Pour le dernier point, il s'agit du versement des "bourses départementales aux collégiens". C'est un sujet dont nous avons déjà parlé en 2018, puisque nous avons passé une délibération qui permettait que le Département verse cette bourse directement aux collèges. Je l'ai dit en Commission, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Il se trouve que cette mise en place est très compliquée, pour plusieurs raisons que je vais vous expliquer.

Aujourd'hui, il y a une question administrative pure. Les collèges travaillent avec un logiciel national qui s'appelle "Opale". Ce logiciel n'est pas adapté à la restauration. Il ne permet pas d'activer la colonne familles. Tout document qui concerne chaque famille, comme les bourses, doit être rempli à la main, et il ne peut pas être rempli par le logiciel national. Nous avons eu énormément de plaintes des collèges, parce que cela leur prenait beaucoup de temps, parce que c'était compliqué. De plus, l'Education nationale qui regroupe normalement les données "état global des boursiers nationaux" ont regroupé deux académies, celle du Val d'Oise et celle de l'Essonne. Tout est réglé dans le Département de l'Essonne. Cela n'arrange pas les collèges pour la gestion de ce logiciel, et cela ne nous arrange pas dans notre volonté qui était de faciliter les choses pour les familles et les collèges. C'est tellement compliqué avec les gestionnaires, que nous avons décidé, tant que le logiciel n'est pas adapté à la gestion de ces bourses, de reverser directement la bourse aux familles.

A terme, le Département prévoit son propre logiciel, qui s'appelle "PEGASE", mais qui est en cours d'élaboration. Il sera adapté ensuite à nos méthodes et règles en matière de restauration scolaire notamment, mais peut-être aussi des bourses. Pour le moment, nous revenons au statu quo pour ne pas pénaliser les familles. Nous verrons par la suite. Grâce à notre propre logiciel, nous pourrons revenir. J'ai fait le tour des différentes questions. Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 5^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame TINLAND.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente, merci, Madame la Vice-Présidente, chère Virginie TINLAND, pour ces explications. Cette délibération est assez complexe. Merci de l'avoir détaillée dans la simplicité. Il y a un certain nombre de points qui ne nous posent aucune difficulté, et dont nous nous réjouissons.

Un point en particulier nous crée quelques soucis. Je vais y revenir. Tout d'abord, nous souhaitons saluer ce qui fait déjà consensus, c'est-à-dire les points un et deux, la mise en place d'un règlement intérieur pour la restauration administrative, qui est tout à fait pertinente. Ce barème progressif avec de nouvelles tranches pour les agents du Département est une bonne chose, qui tient compte du protocole PPCR. Comme tu as défini les termes, je reprends l'acronyme. Pour nous, c'est une bonne décision et nous nous en réjouissons et nous en félicitons.

Concernant le point numéro quatre, celui par lequel tu as terminé, j'ai envie de dire en étant un peu taquin, que nous l'avions dit en octobre dernier, lorsque nous avons voté la délibération, puisque nous avons eu des échos de la part des établissements, de la part des gestionnaires, qui nous disaient que cela allait leur faire une surcharge de travail, qu'ils n'avaient pas été spécialement concertés. Même s'il y a de bonnes relations entre le Département et les établissements, il y a parfois quelques réticences et tu les as évoquées fort bien. Finalement, nous pensons que revenir en arrière est une bonne chose. Cela ne sert à rien de pénaliser les familles. Nous espérons que, si ce n'est pas déjà fait, les versements pourront arriver rapidement.

Nous vous avons dit, avec beaucoup d'humour, que nous étions très attentifs à la politique départementale et à la visibilité de la politique départementale, donc à votre réélection. Il nous semblait que le fait de donner cette gestion aux établissements faisait perdre la visibilité que nous pouvions avoir sur la politique départementale en matière de bourse. Pour nous, ce n'était pas une bonne décision, même si nous l'avons justifiée de manière humoristique. Nous pensons qu'il est bien de reconnaître que les choses n'étaient pas prêtes, qu'il y a des réticences. Ce sont les valdoisiens qui sont importants.

Nous souhaitons revenir aussi sur la question de la tarification à la carte. Pourrions-nous avoir quelques réponses ? Il nous semblait qu'il y avait un certain nombre de réticences du côté des établissements. Vous deviez tester sur certains établissements, des établissements qui étaient peut-être plus avant-gardistes et moins réticents. Dans la réponse que vous nous ferez, pourriez-vous nous faire un bilan ? C'est fondamental pour les familles. Cela change leurs vies. Même si cela demande plus de travail pour les établissements, cette tarification à la carte est très importante. Nous souhaitons qu'elle puisse se mettre en place le plus rapidement possible. Si vous avez quelques éléments d'information à ce sujet, nous sommes preneurs.

Je reviens au point numéro trois, qui est notre sujet d'inquiétude. Je vais digresser quelques instants pour vous expliquer notre trouble. Fin avril, début mai, un certain nombre de chefs d'établissement et de gestionnaires nous ont alertés sur le fait que le Conseil départemental avait donné de nouvelles instructions en ce qui concernait le traitement des dossiers Rest'O Collège. Le timing est à peu près fin avril-début mai. Il était question de présenter dorénavant une déclaration d'impôts et une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour que puisse être calculé le quotient familial. Nous étions un peu surpris, car nous pensions que cela avait été fait depuis fort longtemps. Si nous améliorons la procédure, nous n'avons pas de souci par rapport à cela. Vous l'avez rappelé, cette nouvelle obligation pose la difficulté des familles qui n'ont pas de documents à produire, pas d'avis d'imposition ou pas d'attestation, pour les demandeurs d'asile. Cela concerne aussi les enfants allophones, en particulier. Nous en avons discuté en commission, et jusqu'à présent, les établissements faisaient ce qu'ils voulaient. Nous partageons votre souhait de poser un cadre.

Nous avons compris que de nombreux établissements établissaient le tarif minimal, c'est-à-dire 1,20 €. Peut-être que nous nous trompons sur cette question. Vous faites le choix de choisir le tarif médian de 3,40 € en disant que d'autres établissements pratiquaient le tarif le plus élevé de 5,05 €. Votre choix est de faire le tarif médian, alors que, de notre point de vue, le tarif le plus bas était peut-être plus judicieux.

Nous avons saisi Madame la Présidente par un courrier du 3 mai pour l'interpeller sur cette situation, en pensant que, peut-être, certains éléments n'avaient pas été anticipés. Finalement, les termes de cette délibération nous sont arrivés pour cette séance. Nous réalisons que nous avons bien compris. Vous généralisez cette procédure à tous les dossiers dérogatoires, toutes les situations dérogatoires. Il y a les demandeurs d'asile, les élèves allophones en particulier. Mais votre décision écrite aujourd'hui par cette délibération est de considérer le tarif médian. Nous souhaitons vous rappeler que le tarif médian correspond à un revenu mensuel entre 1 800 et 2 500 €. Nous passons de 1,20 € à 3,40 € en imaginant, qu'en face, nous avons de tels revenus pour la famille avec un enfant.

Nous souhaitons vous rappeler trois éléments. La délibération, et vous l'avez évoqué tout à l'heure, fait allusion aux enfants qui relèvent de l'ASE. De notre point de vue, ce n'est pas comparable. L'ASE, c'est le Département qui paie au Département, alors qu'il y a une participation des familles. Cela ne nous semble pas opportun de citer les enfants qui proviennent de l'ASE, même si une partie est incluse dedans.

Ensuite, je le redis, il y a pas mal d'établissements qui pratiquaient le tarif le moins élevé. L'allocation des demandeurs d'asile, c'est 1 007,55 € pour un couple avec un enfant. Par rapport au tarif médian qui requiert des revenus pour une famille avec un enfant entre 1 800 € et 2 500 €. Entre 1 000 et 2 500 €, il y a une sacrée différence. Nous sommes assez surpris de votre choix de souhaiter pour ces 200 dossiers appliquer le tarif médian. Nous n'allons pas vous faire de procès d'intention. Nous nous doutons bien que ce n'est pas pour remplir les caisses du Département. Nous nous doutons bien que ce n'est pas pour empêcher les enfants étrangers d'accéder à nos cantines. Nous n'avons pas de difficultés par rapport à cela. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, le fonds social collégiens, nous nous doutons bien que ce n'est pas pour faire un transfert de charges en direction de ce fonds, qui correspondrait à un transfert depuis des fonds départementaux vers des fonds nationaux.

Une fois que nous pensons que vos intentions ne sont pas malicieuses vis-à-vis de cela, ce que nous avons envie de faire comme proposition sur cet article trois, c'est la nécessité de poser un cadre. Il n'y a pas de difficultés, mais il nous semble que ce cadre pourrait être élargi sur la production d'autres justificatifs. Nous parlons d'avis d'imposition, ce n'est pas toujours facile à produire, alors qu'en revanche, l'attestation d'allocation de demandeur d'asile, les familles peuvent a priori la produire sans trop de difficultés. Pourrions-nous élargir à d'autres documents qui permettraient de montrer quelles sont les ressources des familles, en dehors des avis d'imposition et de prestations familiales ? L'autre proposition est d'adopter ce tarif le plus faible de 1,20 €, dont nous pensons que cela correspond à la situation financière de ces 200 familles qui se retrouvent dans ces difficultés.

Sur l'ensemble de la délibération, sur les points 1, 2 et 4, nous n'avons aucune difficulté pour voter. En revanche, est-il possible de diviser cette délibération ou d'entendre notre requête par rapport à ce point numéro 3 qui nous pose difficulté ? Pour 200 familles, je ne suis pas sûr que le Département, financièrement parlant, s'en retrouve beaucoup affecté.

Merci. Sinon, nous voterons contre cette délibération.

Madame CAVECCHI

Je vais redonner la parole à Madame Virginie TINLAND. Je me renseigne auprès du Directeur général. La Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP) dit qu'il est très facile d'avoir des avis de non-imposition, alors systématiquement, nous rentrons dans le cadre du 1,20 €. Ce ne sont pas les 200 qui nous changent l'équilibre budgétaire, mais je voulais faire un rappel : nous prenons en charge pratiquement 85 % du montant de ce que nous coûte un repas. Les services ont considéré qu'il fallait prendre la ligne médiane. S'il y a des facilités, il faut aller faire la démarche. Mais certains le font. Les services se sont renseignés sur le sujet, puisque Monsieur KAUFMANN vient de m'en parler.

Madame TINLAND

La Présidente a raison. Merci de le préciser. C'est aussi une forme d'incitation à ce que les familles aillent demander les papiers nécessaires. Sinon, c'est tellement facile de rentrer dans le cadre de ne pas avoir de papiers et donc de bénéficier du tarif le plus bas. C'était une forme pour nous d'équité, dans la mesure où nous avons un tarif pour l'ASE et que c'était compliqué de créer un autre tarif. Cela concerne 200 familles. Ce n'est pas là-dessus que nous allons gagner de l'argent et ce n'est pas là-dessus que nous avons l'intention d'en gagner. Le but était d'avoir un tarif qui regroupe les cas particuliers, sachant que les familles font partie des enfants qui sont gérés par l'ASE.

Séparer la délibération pour que vous puissiez voter contre ce point, je ne pense pas que cela sera possible. C'est dommage pour le reste des points. Je pense que tu parlais des forfaits, par rapport au ticket. Les forfaits sont normalement obligatoires et mis en place sur un certain nombre de collègues. Je vais demander à ce qu'un retour soit fait, que je n'ai pas encore, car pas mal ne l'ont pas encore mis en place, même si c'est une obligation. Je reviendrai vers vous dès que j'aurai le bilan du nombre de collègues qui l'ont mis en place. Pour avoir visité certains collègues qui l'ont mis en place, cela fonctionne plutôt bien lorsqu'ils le font. Et les familles en sont satisfaites, car cela permet d'avoir un, deux ou trois jours de cantine. C'est très facilitateur pour certaines familles. C'est moins vrai dans les zones rurales, où ils vont à la cantine tous les jours. Certains collègues arguent que c'est un problème de sécurité, qu'ils ont du mal à voir tous les enfants qui rentrent et sortent le midi. En réalité, tout changement crée un peu d'angoisse. Je ne doute pas que cela va finir par se mettre en place. L'Education nationale y est très favorable. Je pense que nous y arriverons. Je vous ferai un retour.

Madame CAVECCHI

Je me souviens que c'était une demande importante pour les familles. Cela leur permet de s'adapter, d'ajuster financièrement et en fonction des emplois du temps et de la vie familiale.

Nous allons passer au vote. Nous n'allons pas séparer.

Adoption à la majorité (L'opposition vote contre)

Nous arrivons au dernier point qui n'est pas le moindre et qui est celui de la subvention au CDFAS. Madame Marie-Evelyne CHRISTIN.

5-11 Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) – Participation 2019.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. En effet, ce n'est pas le moindre, étant donné qu'il s'agit de 1,6 M€ et que c'est très important pour le CDFAS. En tant que Présidente, je ne prendrai pas part au vote, mais je tiens à remercier l'instance départementale par rapport à ces subventions, plus tous les investissements qu'ils peuvent faire. Il s'agit de fixer le montant et de fixer les montants des acomptes qui seront deux fois de 480 000 € et le solde, de 640 000 €. Avis favorable à l'unanimité des 2^{ème} et 5^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des interventions ?

Adoption à l'unanimité (Madame CHRISTIN ne prend pas part au vote)

Je vous remercie de ce travail et de ces échanges. Il est 12 heures 39. Je vous souhaite un bon appétit.

Fin de la séance à 12 heures 39